

Rapport de la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse chargée d'examiner la résolution du 15 janvier 2020 de M^{mes} et MM. Maria Pérez, Alfonso Gomez, Christina Kitsos, Tobias Schnebli, Morten Gisselbaek, Ariane Arlotti, Annick Ecuyer, Hélène Ecuyer, Maria Casares, Delphine Wuest, Marie Barbey-Chappuis, Alia Chaker Mangeat, Brigitte Studer, Gazi Sahin et Omar Azzabi: «Actionnons le dispositif grand froid».

Rapport de M^{me} Patricia Richard.

Cette résolution a été renvoyée à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse le 7 octobre 2020. Elle a été traitée, sous la présidence de M. Didier Lyon, les 3 et 10 décembre 2020, 14 janvier, 4 et 11 février 2021. Les notes de séances ont été prises par M. Nohlan Rosset, que la rapporteuse remercie pour leurs qualités.

PROJET DE RÉSOLUTION

Considérant:

- que malgré les réitérées demandes de la magistrate Esther Alder, le Canton et les 44 communes du canton de Genève ont jusqu'ici refusé de mettre en place une quelconque mesure destinée à éviter que les personnes les plus fragilisées ne soient contraintes de dormir dans la rue;
- que cette démission de l'Etat et ce choix délibéré des 44 communes du canton de ne pas assumer leur responsabilité de protection vis-à-vis des plus précaires ont conduit la Ville de Genève à devoir prendre en charge seule l'accueil des sans-abris pour un montant d'environ 10 millions de francs annuels;
- que cet hiver, le dispositif hivernal mis en place par la Ville de Genève permet d'accueillir 200 personnes dans les abris mis à disposition. Aujourd'hui, la jauge de remplissage de ces abris n'excède pas 70%;
- cependant que l'annonce de la fermeture prochaine de quatre sleep-in sur six a causé une inquiétude légitime auprès des personnes sans domicile fixe;
- que bien que le Canton et les 44 autres communes de Genève fuient leur responsabilité collective, il demeure inconcevable de courir le risque que quiconque ne trouve pas d'endroit sécurisé pour la nuit et soit contraint de dormir dans la rue,

le Conseil municipal déclare:

- qu'il n'a pas l'intention de voir une seule personne dormir dans la rue en 2020;

- qu’au besoin, le dispositif d’accueil hivernal d’urgence de la Ville (200 lits) sera élargi pour accueillir chaque personne en situation de détresse dans un endroit chaud et sécurisé, comme lors de l’activation du plan grand froid;
- que le Canton et les 44 autres communes du canton de Genève doivent s’engager à prendre en charge, notamment financièrement, ce dispositif d’accueil hivernal d’urgence.

Séance du 3 décembre 2020

Audition de M^{me} Maria Pérez et de M. Tobias Schnebli, résolutionnaires

M^{me} Pérez explique que cette résolution est signée par trois des conseillers administratifs actuels: M^{mes} Kitsos, Barbey-Chappuis et M. Gomez.

Depuis le 15 janvier 2020, le contexte a changé, il n’y avait pas de pandémie auparavant. Il y avait une tension car des sleep-in allaient fermer et le CA était réticent à octroyer plus d’argent. Il semblait néanmoins inconcevable à M^{me} Pérez de laisser les sans-abris sans solution.

Il y a eu un constat que ce n’est pas juste de la compétence de la Ville que d’assurer le logement d’urgence et que les autres communes et le Canton devaient entrer en matière. A ce moment la Ville portait seule cette politique publique. En travaillant avec le département de M^{me} Alder, elle s’est rendu compte que la jauge de remplissage des abris était à 70% et qu’il suffisait de demander d’actionner le dispositif grand froid pour absorber la totalité des personnes qui ne trouvaient pas d’abri à ce moment-là. Aujourd’hui les choses ont avancé, le Canton et les communes vont entrer en matière. Mais la résolution permet à la CCSJ de se saisir de la question de la gouvernance. Elle estime qu’il faut analyser où va l’argent car il semble que les associations coûtent plus cher que les moyens de la Ville (une nuit en sleep-in coûte plus cher qu’une nuit d’hébergement organisée à l’hôtel), comment il est utilisé et s’il n’y a pas d’abus. Elle pense que la Ville a des compétences et peut faire certaines choses elle-même sans les associations. Elle propose de demander à M^{me} Kitsos si le dispositif grand froid est activé, où en est la jauge de remplissage et si elle préfère travailler avec les associations quand cela coûte plus cher.

Une commissaire demande si cela coûte réellement plus cher de passer par les associations que par la Ville et d’où vient cette conclusion.

M^{me} Pérez répond avoir rédigé ce texte en posant des questions au département de la cohésion sociale, notamment pour savoir pourquoi ils étaient réticents à octroyer ce million. En regardant la jauge de remplissage des abris de la Ville au 15 janvier 2020, elle s’est aperçue qu’elle était à 70% et qu’il y avait donc de la place, du personnel et qu’une solution qui coûtait moins cher à la Ville qu’en faisant recours aux sleep-in se présentait.

Elle rappelle qu'externaliser ne coûte pas toujours moins cher, qu'il faut collaborer avec des associations qui existent s'il y a une plus-value pour la Ville. Il y a la solution des hôtels qui est ouverte dans ces circonstances pandémiques. Il faut évidemment collaborer avec les associations en place qui ont une expertise, mais il faut aussi analyser où va l'argent car c'est de l'argent public et que s'il sert à payer des salaires importants à des intermédiaires (deux directeurs par exemple), il est mal dépensé si la Ville a d'autres possibilités qui lui sont propres.

Une commissaire demande comment il est possible que la Ville n'agisse pas que sur le symptôme mais plutôt sur les causes. Elle demande aussi à quelles populations cette résolution s'adresse.

M^{me} Pérez répond qu'elle s'adresse à ceux qui sont dans la rue. Des gens viennent de perdre leur logement et elle pense que leur nombre augmente actuellement. Elle estime intolérable que des gens dorment dans le froid à Genève, qu'il s'agisse de femmes, d'hommes, de Suisses, de réfugiés, etc. Il y a une multitude d'outils pour combattre la précarité. M^{me} Alder travaillait beaucoup avec Carrefour-Rue. Il faut mettre les gens à l'abri et cette résolution est basique et ne traite que de ça; elle répondait à l'urgence et permettait au Conseil administratif de trouver une solution le temps qu'il s'adresse au Canton et aux communes.

La même commissaire demande pourquoi elle a une réticence à travailler avec les associations.

M^{me} Pérez ne remet pas en cause les associations, mais certaines pratiques: elle se demande comment un sleep-in peut coûter plus cher qu'une chambre d'hôtel. Elle s'est toujours montrée dubitative face à la création de certaines associations, notamment après la création du dispositif Emploi de solidarité (EdS) duquel des entreprises ont profité pour faire travailler des gens à un tiers de leur prix et en offrant des salaires énormes à leurs directeurs (elle avance le chiffre de 150 000 francs). En période de crise, il y a toujours des gens qui s'enrichissent et les chiffres avancés dans l'article du *Courrier* s'agissant du CausE interrogent.

M^{me} Pérez appelle à la prudence. Par ailleurs, cette résolution peut être révisée et remise à jour en étant inventifs pour parer à l'urgence au mieux.

M. Schnebli répond qu'à sa connaissance, chez Emmaüs les plus gros salaires ne sont pas à un tiers de ceux qu'a évoqués M^{me} Pérez.

Une commissaire demande si M. Schnebli pense que la crise actuelle permettrait de loger des personnes dans les hôtels et si ces derniers seraient en demande de cette clientèle particulière avec des besoins sociaux particuliers.

M. Schnebli ne sait pas, mais du point de vue d'une entreprise privée au bord de la faillite dans cette situation de crise, si l'Etat propose de suspendre sa faillite en lui octroyant des crédits ou lui payant des loyers en échange du logement de personnes, c'est une solution possible.

Une commissaire demande si les associations sont plus réactives que la Ville en situation d'urgence.

M. Schnebli répond qu'il y en a certainement qui ont des grandes compétences grâce à leur expérience. Mais la Ville aussi. Il faut trouver un équilibre et des synergies entre les deux.

Un commissaire demande si le dispositif grand froid a été activé en 2020.

M^{me} Pérez ne sait pas, mais une commissaire répond que oui.

Le même commissaire demande si le taux de remplissage à 70% est imputable au fait qu'il y avait un doublon avec les associations. Il demande si c'est lié au fait que les gens ne veulent pas aller dans les abris PCi.

M^{me} Pérez répond qu'elle ne sait pas au sujet du doublon. Elle répond aussi qu'un contrôle avait lieu à l'entrée des abris PCi de la Ville et certaines personnes ne voulaient pas s'y soumettre.

Une commissaire précise que le dispositif grand froid n'est pas activé actuellement car son activation requiert des critères météorologiques dont l'établissement ne dépend pas de l'expertise du Conseil municipal ou du Conseil administratif. Concernant la proposition en rapport avec les hôtels, elle explique être en contact avec le président de l'Association des hôteliers et précise qu'un calcul a déjà été fait pour établir si l'ouverture d'hôtels pour l'accueil d'urgence pouvait aider. Le Canton a voté un crédit pour accueillir les personnes de plus de 65 ans dans des hôtels. Néanmoins, très peu d'hôtels peuvent le faire car cela nécessite un encadrement, du personnel, de la place, ce qui a un certain prix. Les seuls hôtels qui ont la possibilité de le faire sont donc ceux qui accueillent déjà les personnes de plus de 65 ans avec l'aide du Canton. Pour les autres, cela coûterait plus cher, ce qui les ferait couler plus vite.

A l'unanimité, les auditions de M^{me} Kitsos, du Collectif d'associations pour l'urgence sociale (CAUSE) ainsi que celle du président de l'Association des hôteliers sont acceptées.

Séance du 10 décembre 2020

Audition de M. Alain Bolle, directeur du Centre social protestant et membre du CAUSE, de M. Fabrice Roman, directeur du Centre de la Roseaie, trésorier du CAPAS et membre du CAUSE, de M. Antoine Beuret, directeur adjoint de l'Armée du Salut et membre du CAUSE

M. Bolle explique que le CAUSE a remis à la CCSJ une série de documents pour répondre aux questions pendantes (autant de la part des médias que des politiques) sur le dispositif d'urgence que le CAUSE a géré. Il rappelle que le CAUSE

a rendu un rapport chiffré le 8 octobre 2020 en commission et ils complètent aujourd'hui les éléments de ce rapport. Le CAUSE a travaillé dans l'urgence et tout ce qui a été fait a été validé par la conseillère administrative, puis le Conseil administratif sur la base de documents remis. Dès lors le CAUSE se tient à disposition pour répondre à toute question qui pourrait rester en suspens. Le CAUSE est constitué depuis hier soir en association car disposer d'une entité juridique propre était une volonté de ce collectif. Dans l'urgence d'après 2019 il fallait que le Collectif d'associations pour l'action sociale (CAPAS) héberge les projets du CAUSE. Un autre projet était hébergé par le CAPAS: les Laveries, qui est porté par quatre associations. Ce n'est donc pas une mesure qui a été prise uniquement pour le CAUSE. Le CAUSE est constitué de six entités: le CSP, l'Accueil de nuit de l'Armée du Salut, Première Ligne, le Bateau Genève, Caritas et le Centre de la Roseraie. Les comités des associations ont validé les statuts et l'association est validée convenablement. Elle aura à gérer les effets d'un projet de loi adopté par le Grand Conseil qui permettra d'héberger 155 personnes à l'hôtel pour une durée de quatre à cinq mois. La mise en œuvre de ce projet de loi se fera progressivement dans le courant du mois de décembre.

M. Beuret explique que la caserne des Vernets a ouvert durant la première vague de l'épidémie. Un recensement des places d'hébergement d'urgence disponibles en juin a permis de compter 437 places disponibles pour des personnes sans abri, mais la caserne a fermé fin août et beaucoup de places n'ont pas pu être pérennisées. En octobre, il n'y avait que 327 places disponibles.

Actuellement, le CAUSE a pu ouvrir des places supplémentaires pour arriver à 360 places avec le Geneva Hostel. Or l'hiver est là et beaucoup de personnes sont à la rue, leur nombre exact est difficile à estimer. Le CAUSE a obtenu une subvention du Canton et d'une fondation privée qui permettra d'ouvrir 155 places en hôtel. La démarche est en cours d'exécution et mi-janvier les places devraient être occupées. Une directrice du CAUSE s'attelle à cette tâche et est en train de recruter du personnel. Mais si l'on se projette plus loin, on sait que la Ville fermera ses deux abris PCi le 31 mars 2021, ce qui fera 100 places de moins à disposition. Le projet du Canton développé par le CAUSE prendra fin le 30 avril 2021. Il n'y aura plus que 207 places disponibles le 1^{er} mai, soit 50% des places disponibles au 1^{er} juin 2020. Or les personnes à la rue développent des problèmes psychiques et somatiques et il est inacceptable que ces personnes dorment à la rue.

M. Roman ajoute que le CAUSE est content d'avoir pu obtenir ce fonds du Canton et d'une fondation privée, mais selon le rapport sur le dispositif de nuit (DDN), le public accueilli dans les hôtels n'est pas le même que celui accueilli dans le dispositif des sleep-in. Les critères sont plus poussés pour l'accueil en hôtel car certaines personnes n'ont pas l'autonomie ou la capacité d'y être hébergées. Il ne faut pas oublier que des personnes seront toujours concernées par le besoin d'avoir des espaces de sommeil ou de répit la nuit et ces 155 places

d'accueil sur 24h ne répondront pas à tous les besoins. Le dispositif de sleep-in est donc nécessaire par son incondtionnalité. Les réponses au sans-abrisme doivent être diverses.

M. Beuret ajoute que chaque dispositif répond à un besoin et il faut plusieurs paliers pour répondre à toutes les problématiques des personnes à la rue à Genève.

Questions des commissaires

Un commissaire demande si ce sont les abris de Richemont et Châtelaine qui fermeront et si le personnel qui y travaille est en CDD.

M. Bolle répond que oui et précise que les fonds du Canton et de la fondation privée ne seront alloués qu'au projet de loi qui a été voté, à savoir les 155 places en hôtel. Il ajoute qu'il est compliqué de ne pas arriver à avoir un dispositif qui offre un hébergement sur la durée avec une palette de prestations qui vont des sleep-in (le plus bas seuil possible, incondtionnel) jusqu'à de l'hébergement 24h/24 (pour le moment dans des hôtels).

Une commissaire demande quel est le niveau de compétences demandé aux personnes qui seraient recrutées pour cet hébergement, si elles étaient embauchées en CDD et à quel taux.

M. Beuret répond que passablement de personnes devront être recrutées, il peut fournir les fiches de poste. Des travailleurs sociaux seront recrutés pour le travail en journée et une personne sera 7j/7 huit heures par jour dans les hôtels, ce qui représente 70% de taux d'occupation. Malheureusement, sans stabilité financière, il n'y aura que des CDD.

Une commissaire demande comment ils vont faire pour recruter autant de travailleurs sociaux car c'est un marché occupé.

M. Beuret répond que des annonces ont paru à l'intérieur d'un réseau associatif ainsi que chez des partenaires du CAUSE. C'est la directrice opérationnelle qui s'en occupe, les postes sont aussi sur des plateformes spécialisées.

Une commissaire demande si à compétences égales ils favoriseront quelqu'un qui vient du canton de Genève.

M. Roman répond qu'ils vont engager des gens qui ont une maîtrise des réseaux socio-sanitaires et des institutions locales. Ce seront des gens qui seront au moins à Genève depuis longtemps.

La même commissaire demande quelle est la durée de séjour des personnes hébergées.

M. Beuret répond que cela dépend des dispositifs. Dans les hôtels, les séjours seront de 30 nuitées, ce qui laisse le temps aux travailleurs sociaux d'évaluer, de

faire raccrocher la personne à ses droits et de fixer des objectifs. En fonction de cela, l'hébergement peut être renouvelé pour une durée maximale de trois mois.

L'hébergement en hôtel offre un espace sécurisé qui permet une évolution. Plus les gens pourront rester, plus facilement ils retrouveront les ressources pour tenter une sortie vers le haut.

Elle demande combien de places sont disponibles, quelle est la proportion de population suisse hébergée et si l'on s'attend à une augmentation de son nombre à cause de la crise.

M. Beuret répond 475 places avec les 155 places qui vont ouvrir.

M. Bolle précise qu'une réponse a été donnée lors de la fermeture du dispositif de la Ville: 30% des personnes hébergées avaient des droits sur le territoire (soit suisses, soit au bénéfice d'un permis C). Les associations sont inquiètes car elles observent que le Covid a pour effet une diminution importante des revenus avec des choix à faire et donc des gens qui sont dans l'impossibilité de couvrir les charges liées au loyer. Il y a possiblement des gens qui n'auront pas un parcours «ordinaire» de sans-abri qui se retrouveront dans la rue. Ces observations ont été transmises au Conseil d'Etat plusieurs fois sans effet, mais elles continuent de préoccuper les associations.

Un commissaire demande s'ils pourraient décrire comment sont prises les décisions stratégiques et s'il y a un système de contrôle interne.

M. Bolle répond que le CAUSE fonctionne avec le collectif d'associations nommé précédemment. Les décisions sont prises collectivement par les représentants de ces associations. Il n'y avait pas de président jusqu'à hier soir, M. Roman en est le président actuellement. Le pilotage du dispositif financé par la Ville a été fait collectivement par les représentants des six associations en concertation avec le département de la cohésion sociale (M. Schroft, M. Mimouni et M^{me} Alder ont été tenus informés). En matière de contrôle interne, les exigences sont claires et ont été adressées au CAPAS par le département. L'hébergement du CAUSE a engendré une série de transformations du CAPAS (inscription au RC, mise en place d'un système de contrôle interne et mandat d'un réviseur externe agréé) pour qu'il puisse toucher les subventions. Ce système existe donc, est en cours de construction et sera mis en œuvre de la même manière au sein du CAUSE. Dès lors que des fonds publics ou privés sont délivrés, le projet de loi 12 821 exige que les organisations soient soumises à des exigences précises et se doivent d'être irréprochables. Elles fonctionnent avec des révisions ordinaires, des révisions internes et externes, etc. La Ville a donc fixé une page complète d'exigences standards au CAUSE (comme elle le fait pour toutes les associations à qui elle offre un subventionnement de 1 million de francs ou plus).

Le même commissaire demande si cela explique que l'on soit à 42 000 francs de coûts d'administration informatique et fiduciaire pour la période d'août 2019 à octobre 2020, et à combien d'EPT correspondent les charges de personnel (à hauteur de 2,3 millions de francs).

M. Roman précise que les chiffres de 2020 ne sont pas finalisés. Effectivement, la grande partie des frais de cette rubrique touchent les factures liées au travail d'accompagnement de Comptabilis. Il ajoute que si l'on compte tout ce qui touche les frais qui ne sont pas des frais de personnel, on est à moins de 5% des charges totales du projet. La majorité des coûts est liée à des charges de personnel.

Pour la deuxième question, M. Roman répond que les charges d'EPT n'ont pas été linéaires et ont été fluctuantes au gré des modifications, des ouvertures et des fermetures des lieux d'accueil dictées par les décisions politiques. Le dispositif a compté une cinquantaine de personnes contractualisées jusqu'à 80% avec l'obligation de donner du travail à plus ou moins 20%. Ce qui ressort du dispositif de nuit est que l'on peut regarder le coût de nuitée globale, mais l'analyse n'est pas suffisamment fine par rapport aux différents dispositifs et aux différents besoins. Le nombre d'EPT par lieu reste finalement le même car il y a du personnel d'accompagnement des personnes.

Un commissaire pense qu'il serait intéressant d'affiner l'analyse des différents produits au niveau de la comptabilité analytique. En considérant que le million attribué était nécessaire mais n'a pas suffi, il demande s'ils arrivent à dire quel montant serait nécessaire pour assurer quelque chose de pérenne plutôt que de prendre des mesures pour boucher des trous en permanence.

M. Bolle répond que le chiffre d'un million est sorti lors d'une visite de M. Sormanni qui est l'auteur du projet de délibération qui a permis le subventionnement. L'idée à ce moment était de pérenniser le dispositif actif et poursuivre la halte de nuit dans le modèle qui était en cours de développement. Depuis, le CAUSE a avancé avec un pilotage compliqué, a innové, expérimenté avec les sleep-in et avancé avec agilité. Il trouve difficile à ce stade d'avoir une vue d'ensemble qui permettrait de savoir exactement ce qu'il faut à Genève. M^{me} Kitos a d'ailleurs engagé une étude confiée au professeur Bonvin de l'UNIGE car il manque une vision claire sur ce qui doit être mis en place dans le canton pour que Genève ait une politique digne à l'égard des sans-abris.

Une commissaire demande si les auditionnés pensent que la Ville pourrait avoir la même flexibilité que le CAUSE sur le terrain.

M. Roman répond que les paradigmes de départ, les enjeux et les critères d'organisation sont différents. Si le DDN avait été piloté par la Ville, il y aurait eu

des coûts sécuritaires plus conséquents comme à Frank-Thomas ou aux Vernets. Or le CAUSE a réduit les coûts de sécurité en mettant plus de personnes qualifiées pour travailler avec le public accueilli. Il y a une possibilité de construction différente qui modifie les possibilités. Le CAUSE tient un discours autour du fait que les conditions dans lesquelles on place les gens ont un impact clair sur le niveau de violence. Un hébergement de 30 personnes engendre moins de besoins sécuritaires qu'un hébergement de 250 personnes. Le CAUSE a une possibilité et une agilité différente car il accorde une importance particulière à la forme et à la disposition des lieux. Enfin, le CAUSE est contre l'hébergement de gens dans des abris PCi contrairement à la Ville.

M. Beuret pense que le fait de s'être regroupé en association a permis au CAUSE d'imaginer des modèles différents. Il y a une inertie liée au pouvoir public que le CAUSE n'a pas. Neuf personnes bénévoles liées au domaine ont donné des centaines d'heures pour imaginer les modèles différents que le CAUSE a mis en place. La Ville n'a pas la possibilité d'inventer des modèles différents grâce à l'engagement bénévole de spécialistes ni d'avoir l'agilité du CAUSE dans l'application de ces modèles.

M. Bolle ajoute que le CAUSE dépose rapidement des projets. Le CAUSE a réussi à faire un montage argent public-privé qui a convaincu et mené à l'adoption du projet de loi de M. Apothéloz. C'est aussi la force de l'associatif. Mais la participation des entités privées n'est possible que parce qu'il y a de l'engagement public (du Canton ou de la Commune). Il y a besoin d'un travail souple entre associations et collectivités publiques.

Une commissaire demande des précisions sur le travail bénévole autant dans la réflexion que sur le terrain.

M. Beuret répond que le travail bénévole des membres du CAUSE n'a pas été chiffré, mais il estime que ce sont des centaines d'heures.

Une commissaire demande si des collaborations existent avec les hébergements d'urgence de France voisine. Elle demande si des solutions à l'urgence sociale sont à construire avec le Grand Genève.

M. Beuret répond que le CAUSE est en relation avec la maison Coluche, mais il n'est pas évident de créer une vraie coordination. M. Serge Longere, directeur de Première Ligne, collabore par exemple avec une association à Annemasse pour faire raccrocher certains ressortissants français à leurs droits en France. C'est une réflexion que le CAUSE a déjà eue mais qui doit être poursuivie et les échanges doivent être intensifiés sur le Grand Genève.

La même commissaire demande des précisions sur les critères d'exclusion des chambres d'hôtel.

M. Beuret répond qu'il peut parler de critères d'admission qui vont encore s'affiner. A l'hôtel Bel'Espérance, le sleep-in femmes a été accueilli depuis mars, il n'y avait pas de critères d'admission. Deux collaborateurs étaient présents 24h/24 dans l'hôtel pour un coût de 50 000 francs par mois. Après la fermeture du sleep-in, 10 femmes sont restées sous critères d'admission: pouvoir s'assumer, ne pas être victime de décompensation psy, pouvoir vivre en communauté, pouvoir vivre avec des touristes accueillis, etc. Du coup le coût d'hébergement est passé au coût de nuitée à l'hôtel. Il y aura des travailleurs sociaux de nuit mais une partie de la journée il n'y aura personne.

Le CAUSE a besoin d'être sûr que les personnes hébergées se comportent de manière adéquate. Tout le réseau va envoyer les personnes les plus à même d'être accueillies dans les chambres d'hôtel. Mais finalement il manquera des places en sleep-in pour des personnes qui nécessitent des accompagnements importants.

Elle demande quelles sont les exigences de la Ville au niveau RH (salaire, protection sociale, CCT, etc.).

M. Bolle répond qu'il n'y a pas d'exigences au niveau des CCT, mais que la Ville vérifie que les salaires versés soient conformes à ce qui est versé dans le domaine en général, que les règles OCIRT soient respectées (travail de nuit compté, etc.). Ces exigences font partie de la liste des exigences auxquelles doivent répondre toutes les associations qui touchent une subvention de 1 million de francs ou plus. Il répète que la convention signée par le CAPAS impose une série de règles en matière de ressources humaines et la sous-enchère salariale n'est pas dans leur intérêt.

La commissaire demande si dorénavant le CAPAS va transférer des fonds sur le compte en banque du CAUSE ou si les fonds seront directement versés au CAUSE.

M. Roman répond que l'argent d'une fondation privée et la subvention cantonale arriveront directement sur le compte du CAUSE. Concernant les deux petits projets CAUSE encore hébergés par le CAPAS, l'un, financé par la Ville, se termine au 31 décembre sur le compte du CAPAS et pour l'autre qui est financé par une fondation privée, quand l'année civile financière sera close au CAPAS les éventuels fonds restants pour la poursuite du projet seront versés en accord avec ladite fondation sur le compte du CAUSE à partir de 2021.

M. Bolle ajoute que les 107 000 francs attribués par la Ville pour gérer un dispositif d'accueil ne seront pas transférés du CAPAS au CAUSE. Une convention claire le stipule et au pire il y aura de l'argent restitué à la Ville.

Une commissaire demande quel type d'hébergement est le plus demandé.

M. Beuret répond qu'il faut différents niveaux d'accueil et une diversité dans l'offre proposée aux sans-abris. Les 155 places en hôtel sont nécessaires et répon-

dront à un besoin de beaucoup de personnes, mais cela ne veut pas dire qu'il n'y aura plus de personnes à la rue. Et à ce moment-là il manquera des sleep-in pour accueillir un autre type de personnes. C'est pour cela que l'étude demandée par la Ville pourra répondre à ces questions.

Elle demande comment le CAUSE voit son pilotage actuellement et s'il envisage un comité avec des représentants des collectivités publiques.

M. Bolle répond que cette question est intéressante et pose une question de gouvernance. Le principe de co-construction, un partage entre le secteur associatif et le DCSS, est essentiel. Le principe de gouvernance avec représentation de partis politiques n'est pas à l'ordre du jour car il s'agit d'une organisation privée. Les statuts peuvent évoluer, mais le but était de stabiliser une organisation qui n'était pas une association. Ne sachant pas ce que sera le CAUSE dans le futur, il est difficile de dire comment sa gouvernance sera décidée. Pour le moment, il aimerait que le CAUSE sorte de l'insécurité tant pour les collaborateurs que pour les bénéficiaires. Les instances politiques peuvent mandater ou déléguer des tâches au secteur associatif et une collaboration entre les deux doit avoir lieu.

Une commissaire demande quelle est la part des personnes de plus de 65 ans qui est accueillie.

M. Beuret répond que l'Accueil de nuit de l'Armée du Salut reçoit une faible part de personnes âgées (7 ou 8% H et F) mais qu'elle augmente.

Une commissaire demande si la solution des hôtels pourrait durer après l'épidémie.

M. Beuret répond que les hôteliers n'imaginent pas une reprise du tourisme avant longtemps en 2021. Il ne pense toutefois pas que l'accueil tel qu'il prendra place dès janvier ne puisse perdurer à l'année.

Un commissaire aimerait une explication sur les dispositifs le Passage et l'accueil de nuit de Sécheron.

M. Beuret répond que l'accueil de nuit qui se trouve sur le chantier Galiffe doit déménager car le terrain est réquisitionné par les CFF. La construction du nouveau bâtiment a débuté à Sécheron et devra se terminer fin août 2021. La date du 1^{er} novembre est fixée symboliquement pour pouvoir déménager l'accueil de nuit au Passage. Il est encore compliqué d'articuler un nombre de personnes qui pourront être accueillies à cause des conditions sanitaires, mais le bâtiment est prévu pour une capacité d'accueil de 80 personnes.

Une commissaire demande si les personnes qui se présentent doivent être masquées.

M. Beuret répond que oui et que c'est un travail quotidien de faire respecter les mesures sanitaires.

Elle demande si les problématiques psy sont en augmentation.

M. Beuret répond que oui et que c'est un sujet de discussion régulier dans les milieux concernés.

Elle demande s'il y a eu des agressions (pas uniquement des violences physiques mais de tout ordre) dans les sleep-in.

M. Beuret répond qu'il y a eu des tensions et des agressions, mais au même titre que dans les autres structures d'accueil au regard de la population concernée. Des insultes ou des crachats sont des choses qui peuvent arriver.

M. Roman répond que quelques personnes, tout au long de la période 2019-2020, se sont vu refuser l'accès à un ou plusieurs sleep-in durant quelques nuits, mais c'est arrivé très rarement. Quant aux violences entre les personnes accueillies, il n'y a aucune maîtrise sur ce qui se passe entre les personnes en dehors des lieux d'accueil et les tensions peuvent remonter quand elles se retrouvent dans un espace comme les sleep-in.

Elle demande s'il y a des psychothérapeutes dans les équipes.

M. Beuret répond que l'un des collaborateurs au moins était psychologue, mais qu'il n'y avait pas de psychologues attirés pour venir en soutien à l'équipe hormis lors des supervisions.

M. Roman précise qu'à plusieurs reprises le CAUSE a tenté de mobiliser le département de la santé du Canton afin de renforcer les équipes, notamment au niveau de la prévention dans les sleep-in, avec des profils de type psychologue ou psychothérapeute mais ces démarches n'ont jamais abouti. L'idéal serait de proposer des dispositifs qui fournissent un maximum de compétences à destination des personnes, mais il n'est pas certain qu'elles seraient preneuses. Il s'agit de dynamiques progressives où les personnes doivent en premier lieu se sentir en sécurité avant de s'ouvrir. Le CAUSE a la capacité de s'adapter aux rythmes spécifiques des personnes et c'est une de ses forces.

Elle demande si les collaborateurs du CAUSE bénéficient d'un soutien psychologique et si un tel dispositif est disponible pour la Ville.

M. Beuret répond que leurs équipes avaient accès à des supervisions collectives et c'est dans ces moments qu'elles pouvaient s'ouvrir, déposer leur ressenti et échanger sur les pratiques ou demander un soutien spécifique selon les cas. Il ne sait pas ce qui se fait pour les équipes de la Ville.

Une commissaire demande pourquoi la Ville n'a pas donné la gestion des Vernets au CAUSE.

M. Bolle remet la question dans le contexte de la pandémie et du pilotage cantonal et communal. Les directives venaient directement des deux cellules (ORCOC et ORCA) mises sur pied par les autorités.

Une commissaire estime que le coût des sleep-in est excessif par rapport au coût du logement en hôtel. Elle demande comment ils sont justifiés.

M. Beuret répond que dans les sleep-in, deux collaborateurs sont présents de 20h à 8h30 pour un coût de 24,4 heures de travail payées par sleep-in fois le prix payé aux travailleurs sociaux, ce qui fait 40 000 francs de masse salariale sans compter le salaire de la direction et les frais (charges de la maison de la Rose-raie, chauffage, etc.). Il fallait au moins deux personnes qui travaillaient pour accueillir 30 personnes sans aucun critère d'entrée avec les conséquences que cela implique. Les chiffres qui sont sortis dans *Le Courrier* sont par ailleurs faux.

M. Bolle précise que le coût est de 66,80 francs la nuit pour le dispositif piloté par le CAUSE avec toutes les variations abordées durant cette audition. Le prix des nuitées à l'hôtel selon le projet actuel varie entre 45 et 60 francs la nuit sans les ressources humaines et l'accompagnement. Moins cher que cela aurait été mettre les gens accueillis et le personnel en danger et bien qu'ils partagent l'idée que le dispositif d'accueil humanitaire n'était pas parfait.

M. Beuret précise que l'article paru dans *Le Courrier* parlait de nuitées en abri PCi qui coûtaient 87 francs, ce qui est aussi le prix d'une chambre d'hôtel. Il se demande pourquoi il n'y a eu que la comparaison entre les hôtels et les sleep-in et pas avec les abris PCi qui sont un dortoir collectif ouvert uniquement la nuit. Le prix d'un hôtel est le prix que l'on donnerait à un hôtelier sans le travail social nécessaire pour accueillir la population.

Une commissaire demande si les auditionnés savent si des étudiants ont perdu leur chambre et sont à la rue depuis à cause de la crise sanitaire.

M. Roman et M. Beuret n'ont pas entendu parler de ce genre de cas.

Une commissaire aimerait savoir quelle était la formation des collaborateurs du CAUSE car ils mentionnent dans les documents fournis devoir les former pour intervenir de manière pertinente.

M. Roman répond qu'il y a des particularités au travail qui est réalisé dans la mesure où l'ouverture de sleep-in à Genève était une première et avait des enjeux de partage et de travail de débat importants. Il fallait s'assurer que tout le monde ait une base similaire au travers de processus de formation internes. Il y a toujours une politique de formation au départ, puis une forme de formation continue tout au long des contrats de travail des collaborateurs afin qu'ils soient le plus outillés et renforcés dans leur pratique. Il y a une fondation à faire dans le démarrage d'un dispositif.

Séance du 14 janvier 2021

Audition de M. Gilles Rangon, président de l'Association des hôteliers

M. Rangon explique s'être renseigné auprès de ses collègues du CausE. Les hôtels Bel'Espérance, Cité Verdaine, le Geneva Hostel et le City Hostel font désormais partie de ce dispositif qui fonctionne depuis fin décembre et jusqu'à avril. 23 travailleurs sociaux en sont en charge 24h/24. Le Canton a mis 1,4 million de francs et 1 million de francs provient de donateurs anonymes. L'Hospice général a remis en ligne, au niveau du SIMAP, un appel d'offres pour 180 000 nuitées sur les 48 prochains mois. Vu l'actualité, 17 nouveaux établissements ont répondu à l'appel d'offres pour répondre à l'urgence sociale. Certains membres ont fait un retour négatif à propos de certains pensionnaires, notamment au niveau de l'hygiène et de la dégradation des locaux, mais ces établissements n'ont pas de référent ou de travailleurs sociaux. Les hôteliers sont prêts à jouer le jeu, mais la Ville doit mettre en place des structures qui puissent assurer une certaine sécurité. Plusieurs établissements sur Genève sont prêts à jouer le jeu pendant l'hiver mais veulent une sécurité en cas de dégradation, de problèmes durant la nuit, etc. Il précise que les établissements qui sont prêts à ouvrir pour accueillir ces personnes sont de catégorie 1 ou 2 étoiles et sont pour certains actuellement fermés.

Questions des commissaires

Une commissaire demande, en prenant en compte les personnes qui participent déjà au projet subventionné par l'Etat, la Ville et les donateurs privés, à combien sont facturées les nuits et quelles prestations sont fournies.

M. Rangon répond que le CausE donne entre 80 et 85 francs par nuitée par personne dans une chambre d'en moyenne 15 m², avec le nécessaire minimum et l'entretien. Les donateurs fournissent ce qui touche à la nourriture (bons pour des petits déjeuners par exemple).

Elle demande si les frais ordinaires sont couverts ou si l'hôtelier travaille en frais réduits.

M. Rangon répond que les hôteliers travaillent en frais réduits au niveau du personnel. S'agissant de personnes qui demandent un suivi social, personnalisé et avec un référent, les clients réguliers sont séparés pour éviter certaines frictions qui pourraient nuire à l'image des établissements. Il explique aussi s'être rapproché d'établissements actuellement fermés qui pourraient vouloir s'intégrer au projet.

Elle demande si les hôteliers veulent que la Ville fournisse une assurance en cas de dégâts.

M. Rangon répond qu'actuellement, l'Hospice général demande aux personnes hébergées de contracter une RC en cas de dégradation, mais ce n'est pas possible pour tous. La Ville doit donc assurer qu'elle assumera la responsabilité des travaux en cas de dégradation.

Une commissaire demande si les 85 francs sont le prix normal de ces chambres.

M. Rangon répond que non. Dans certains établissements le prix des chambres est autour de 150 à 175 francs.

Une commissaire relève que M. Rangon a expliqué qu'il y avait 23 travailleurs sociaux dans ces établissements. Elle demande s'ils font un tournus dans les établissements et s'ils sont présents en tout temps.

M. Rangon répond qu'ils sont répartis dans les quatre établissements 24h sur 24.

Elle demande si les occupants restent aussi 24h sur 24.

M. Rangon répond que oui. Le logement est dédié aux personnes en fonction du besoin qu'elles ont à ce moment-là.

Elle demande si les gens qui occupent l'hôtel peuvent rester trois mois dans la chambre ou s'il y a des alternances.

M. Rangon répond qu'ils peuvent rester un mois comme trois mois et que chaque semaine une personne vient entretenir la chambre, changer les draps, etc. L'un des hôteliers passe chaque jour dans les chambres pour vérifier qu'il n'y ait pas de dégradations en cours.

Elle demande si la Ville souscrit une assurance pour remettre en état les chambres.

M. Rangon répond qu'il est difficile de faire faire cela à l'Hospice, c'est d'ailleurs pour cette raison qu'il demande aux bénéficiaires de contracter une RC. Mais certains n'en ont pas les moyens et la charge est à l'hôtelier au final.

Une commissaire demande si les hôtels n'ont pas d'assurance propre.

M. Rangon répond que comme pour les personnes, les hôtels ont des franchises. C'est pour cela que ce sont les clients qui paient les dégâts occasionnés.

Une commissaire demande si un état des lieux est déjà disponible et si l'on a une idée claire des hôtels prêts à jouer le jeu.

M. Rangon répond qu'il a trois établissements IBIS prêts à mettre entre 20 et 30 chambres à disposition.

Elle demande s'ils prévoient la clientèle habituelle en parallèle.

M. Rangon ne peut pas donner de détails, mais ils dédieront vraisemblablement des étages complets. Tous ne sont pas fermés et ceux qui sont fermés n'ont pas encore donné de retour.

Une commissaire demande si un règlement a été donné à ces personnes ou est affiché dans les chambres par les associations ou les hôteliers.

M. Rangon ne peut pas répondre à cette question, il pense que les hôteliers ne le font probablement pas. Il propose de demander et de fournir les documents. Il imagine que les travailleurs sociaux donnent des lignes directrices.

Une commissaire demande si le nettoyage hebdomadaire est à la charge de l'hôtelier.

M. Rangon répond qu'il est compris dans les 85 francs.

Elle demande si des hôteliers qui ont vécu une expérience négative ont émis l'idée d'arrêter.

M. Rangon répond que non et que l'Hospice général a par ailleurs reçu 17 nouveaux établissements prêts à répondre à leur appel d'offres en plus de ceux qui le font déjà.

Une commissaire demande si les lieux d'hébergement avec les travailleurs sociaux ont fait des retours négatifs aussi.

M. Rangon répond que la plupart du temps cela se passe très bien à part quelques cas isolés. Les travailleurs sociaux sont un soutien vis-à-vis de la clientèle et cadrent les bénéficiaires durant la journée.

Elle demande si les hôteliers qui participent soutiennent ces démarches de réinsertion et adhèrent au projet.

M. Rangon répond qu'on peut le dire pour certains. L'hôtel Bel'Espérance est à moitié dédié à l'accueil social depuis un grand nombre d'années. Les autres établissements le font à cause des difficultés engendrées par la crise.

Une commissaire demande si certains hôteliers s'y raccrochent pour passer cette période difficile.

M. Rangon répond que c'est un plus pour survivre actuellement.

Un commissaire demande si le CausE établit une sorte de redirection des différentes personnes qui représentent différents publics, si les personnes dirigées vers les hôtels veulent être seules entre quatre murs et si le CausE se renseigne pour voir si elles se comportent de manière suffisamment respectueuse.

M. Rangon répond que le CausE aide des personnes en difficulté passagère qui ne sont pas forcément marginales. Il affirme que l’Hospice envoie des personnes sans forcément procéder à un tri mais que le CausE procède différemment. Ensuite, les travailleurs sociaux sont là pour aider les bénéficiaires, afin qu’ils surmontent cette difficulté qu’ils traversent passagèrement.

Un commissaire demande si cette solution pourrait intéresser les hôteliers en dehors de la crise sanitaire ou si c’est un concours de circonstances.

M. Rangon répond que d’après les discussions qu’il a eues, il s’agit en effet d’une solution de circonstance. Il s’agit peut-être d’une solution de long terme pour les périodes creuses mais ce n’est pas une généralité.

Il demande quelle est la différence entre les personnes hébergées via le CausE et celles hébergées via l’Hospice général.

M. Rangon répond que les 155 personnes hébergées dans les quatre établissements mentionnés dans son introduction ne proviennent que du CausE. L’Hospice procède au logement en hôtel depuis plusieurs années et a refait son appel d’offres cette année pour renouveler son parc hôtelier.

Une commissaire demande si le retour des hôteliers était satisfaisant.

M. Rangon répond que généralement oui.

Discussion

Une commissaire exprime un souci éthique et moral. M. Rangon a été reçu pour la R-255 et la CCSJ a pu se rendre compte que les hôteliers sont prêts à accueillir les personnes à la rue durant l’hiver. Elle se demande si cet objet pourrait être bouclé à la prochaine séance et si une urgence pourrait être déposée au Bureau pour février si tous les commissaires sont d’accord. De cette manière, une solution sera trouvée rapidement pour les personnes à la rue et un revenu accessoire donné aux hôteliers en souffrance.

Le président estime que M^{me} Kitsos a été convoquée et qu’elle doit être auditionnée. La commission ne votera pas cet objet avant cette audition.

La commissaire remarque que la commission peut voter les objets quand elle le veut, audition ou pas.

Une commissaire trouverait judicieux que ce vote soit réalisé rapidement compte tenu de l’urgence sociale et sanitaire actuelle. Elle propose d’auditionner M^{me} Kitsos en plénière la semaine prochaine si elle est d’accord avec cela.

Le président propose de voir si elle peut être auditionnée sur cet objet le 4 février.

Une commissaire affirme que l'urgence sociale doit prévaloir sur un rendez-vous fixé avec la magistrate. Elle estime que M^{me} Kitsos peut l'entendre et approuver cette idée car la lutte contre l'urgence sociale est une priorité pour elle.

Le président répond que l'audition est fixée, elle doit avoir lieu.

Une commissaire insiste et demande si le règlement permet de faire une audition durant les séances plénières. Si c'est le cas, elle demande si le président serait d'accord de changer d'avis.

Une commissaire répond qu'elle croit que les commissions sont autorisées à faire des séances durant les pauses des plénières. Mais à son avis le timing risque de poser problème pour procéder à une audition et au vote d'un objet.

Le président va dans le même sens et estime que l'on peut attendre le 4 février.

Séance du 4 février 2021

Audition de M^{me} Christina Kitsos, conseillère administrative en charge du département de la cohésion sociale et de la solidarité (DCSS), accompagnée de M. Philipp Schroft, chef de service

M. Schroft présente le plan grand froid (PGF). C'est un dispositif organisationnel principalement centré sur le Service social et d'autres services de l'administration municipale mais pas exclusivement. Le déclenchement de ce plan est décidé par le Service d'incendie et de secours (SIS) et le directeur du DCSS sur proposition du chef du Service social. Le dispositif ne comporte aucune ressource supplémentaire, il s'agit uniquement de replanification de personnel et de réallocation de ressources. Quand le dispositif est activé, un abri PCi est ouvert (cette année dans le respect des normes sanitaires liées au Covid) et l'ensemble du dispositif est optimisé pour que toutes les personnes qui souhaitent venir dans un hébergement d'urgence puissent le faire. Le Service social peut assumer quatre jours de gestion directe et si la situation dure plus longtemps, c'est la protection civile Ville de Genève qui intervient. Si toutes les places sont prises, le SIS sollicite l'OPAM pour demander un soutien, notamment en termes de logistique avec la mise à disposition de nouvelles structures ou d'abris PCi ainsi que la mobilisation d'astreints de la PCi d'autres communes que la Ville de Genève. Le dispositif est complexe et le SIS, lui-même et ses adjoints reçoivent chaque jour un bulletin spécifique MétéoSuisse sur sept jours pour savoir si une pré-alerte doit être déclenchée. Si les températures diurnes et nocturnes sont en dessous de 0 avec des facteurs d'aggravation de la sensation de froid comme le vent ou l'humidité, le PGF est lancé. Il y a alors mobilisation du Service social, du Service logistique et manifestations, de la PCi Ville de Genève, du SIS, des polices cantonale et municipale, du 144 et de l'Unité mobile d'urgences sociales (UMUS). De plus, du 1^{er} novembre au 31 mars, le Service social arpente les parcs, les bords de l'Arve et

les différents sites connus tous les soirs pour proposer systématiquement aux personnes d'intégrer les structures d'accueil ou signaler les personnes trop fragiles au 144. En cas de grand froid, cette tournée est doublée pour couvrir plus d'espace.

Une commissaire demande combien de personnes ont été accueillies du 7 au 13 janvier quand le PGF a été activé.

M. Schroft répond qu'il y a eu un pic à 7 personnes sur Pâquis-Centre. Ce qui est une bonne nouvelle, même si le dispositif était plus important.

Un commissaire se demande s'il y a une sorte de vide entre le PGF (relativement lourd) et la situation normale. Il a l'impression que la résolution traitée vise justement une situation qui ne relève pas du grand froid mais où un besoin d'hébergement accru se fait ressentir.

M. Schroft répond que tout est question de ressources qui peuvent être allouées à cette activité. Il demande s'il faudrait avoir une construction en plus en situation normale pour accueillir plus de monde, mais en tant que chef du Service social, il fait avec ce dont il dispose. Ce dispositif grand froid est activé à titre exceptionnel sans augmentation budgétaire.

M^{me} Kitsos ajoute que s'il faut renforcer quelque chose, ce sont les moyens pour avoir plus de places d'accueil. Le plan grand froid n'étant actionné qu'en cas d'urgence, il ne fait pas sens de le renforcer. Encore une fois ce renforcement dépend aussi de l'engagement de l'Etat et des autres communes qui pourraient soutenir une partie de la tension portée par la Ville.

M. Schroft ajoute que ce plan est une pure invention du Service social de la Ville et qu'il s'est construit et amélioré au fil du temps. L'Etat ne s'y est pas impliqué et la Ville prend à elle seule la responsabilité de ce plan, contrairement au plan canicule qui est activé par le Canton bien que sa réalisation soit uniquement du ressort des communes.

Un commissaire demande ce qui adviendra quand le SIS sera inter-communalisé.

M^{me} Kitsos répond que c'est une question qui doit être réglée par le Conseil administratif.

Une commissaire remarque que la résolution vise le dispositif hivernal qui n'existe plus et le PGF qui n'est activé que selon des conditions définies.

M. Schroft répond que le dispositif hivernal est l'ancienne appellation du dispositif d'accueil des personnes sans abri qui a été annualisé. En ce qui concerne le plan grand froid, il existe et peut être activé en cas de besoin à tout moment durant l'hiver.

Une commissaire demande quel est le pourcentage des personnes rencontrées dans la rue par les patrouilles qui sont envoyées aux HUG.

M. Schroft répond que le Service social n'envoie personne aux HUG car il n'en a pas la compétence. Les patrouilles font appel à l'UMUS en cas de doute sur la capacité des personnes à décider de rester dehors. C'est cette unité qui décide d'appeler le 144, un médecin ou la police. Néanmoins, cette année aucune personne n'a nécessité une intervention aussi massive. Pour l'instant cela se passe au mieux.

M^{me} Kitsos ajoute que souvent des personnes avaient des troubles et nécessitaient une prise en charge mais pas une hospitalisation. Ce travail de prise en charge est nécessaire à la réinsertion, autant pour les personnes sans abri que pour les personnes ayant des problématiques de consommation, mais ce n'est pas la Ville qui prend ces personnes en charge, la compétence est cantonale.

M. Schroft ajoute que dans le dispositif, en règle générale et pas que de nuit, il y a des personnes qui requièrent des interventions régulières des ambulances (à Frank-Thomas par exemple).

Une commissaire demande si des contacts sont maintenus avec les personnes qui ont été hébergées, notamment les familles ou les personnes qui vivent dans leur véhicule, afin de les retrouver quand les températures tombent.

M. Schroft répond que la tournée du Service social peut être sollicitée par la police (municipale ou cantonale) ou des citoyens qui font remarquer des personnes sans abri. Ces signalements sont intégrés dans la tournée et cela permet d'avoir une vision territoriale précise; quant aux patrouilles, elles géolocalisent leurs interventions pour générer une vision cartographiée de la problématique.

M^{me} Kitsos précise que c'est l'association Païdos qui a ces liens car ce sont eux qui gèrent l'accueil famille (elle en accueille 45 à présent et il est possible que certaines soient passées sous le radar).

Une commissaire aimerait savoir s'il y a une possibilité de connaître le nombre de personnes qui ont un travail et des droits mais qui ne perçoivent pas d'aides car elles n'ont pas de logement.

M^{me} Kitsos répond que l'association Païdos a des chiffres, mais que l'étude les précisera et elle sera en mesure de les donner quand cette dernière sera conclue. Elle ajoute qu'il y a beaucoup de personnes qui dépendent de marchands de sommeil qui abusent clairement de leur situation. Le mal-logement est aussi une problématique conséquente. En outre, depuis le mois d'août, le DCSS procède à de la médiation entre logeurs et bailleurs en collaboration avec l'Asloca. Lausanne a mis en place un fonds privé pour gérer cette question. Elle est en train de voir ce qui peut être fait dans ce sens pour prévenir les expulsions, ce qui est plus important que l'accueil d'urgence et permettrait d'éviter énormément de difficultés. Néanmoins, si la personne ne trouve pas d'emploi, des limites se posent au bout d'environ deux mois. Ce sont les limites du système en termes juridiques et de médiation.

La commissaire demande ce qu'il advient des personnes logées dans des hôtels par l'Hospice général qui trouvent un emploi rémunéré à hauteur de 4000 francs par exemple, ce qui ne couvrirait pas les frais de logement.

M. Schroft répond que c'est un sujet totalement cantonal. La mécanique du calcul du budget d'aide sociale fait que la personne qui trouverait un salaire dans l'ordre de grandeur mentionné perdrait ses droits. Mais il faudrait que l'Hospice général réponde à cette question.

Séance du 11 février 2021

Le Parti libéral-radical propose les amendements suivants:

- Invite 1: – qu'il n'a pas l'intention de voir une seule personne dormir dans la rue en 2021, qui est refusée par 8 non (4 S, 3 Ve, 1 EàG) contre 7 oui (3 PLR, 2 PDC, 1 MCG, 1 UDC);
- Invite 2: – qu'au besoin, le dispositif hivernal d'urgence sera élargi afin que chaque personne en situation de détresse puisse dormir au chaud, qui est refusée par 8 non (4 S, 3 Ve, 1 EàG) contre 7 oui (3 PLR, 2 PDC, 1 MCG, 1 UDC);
- Invite 3: – de faire un partenariat avec les hôtels qui le souhaitent afin de compléter l'offre de lits manquants, accompagné d'assistants sociaux, qui est refusée par 8 non (4 S, 3 Ve, 1 EàG) contre 7 oui (3 PLR, 2 PDC, 1 MCG, 1 UDC)
- Invite 4: – que le Canton et les autres communes s'engagent à participer financièrement, via l'Association des communes genevoises, dans ce dispositif d'accueil hivernal, qui est refusée par 8 non (4 S, 3 Ve et 1 EàG) contre 7 oui (3 PLR, 2 PDC, 1 MCG, 1 UDC).

Le Parti socialiste propose les amendements suivants:

- Invite 1: – qu'il n'a pas l'intention de voir une seule personne dormir dans la rue dès 2021, qui est acceptée par 8 oui (4 S, 3 Ve, 1 EàG) et 7 abstentions (3 PLR, 2 PDC, 1 MCG, 1 UDC);
- Invite 2: – qu'au besoin, le dispositif d'accueil pour les personnes sans abri sera adapté afin que chaque personne en situation de détresse puisse dormir dans un endroit adapté, au chaud et sécurisé, qui est acceptée par 8 oui (4 S, 3 Ve, 1 EàG) et 7 abstentions (3 PLR, 2 PDC, 1 MCG, 1 UDC);
- Invite 3: – qu'un partenariat avec les hôtels qui le souhaitent devrait compléter l'offre de places d'hébergement manquantes, hébergement qui soit associé à un accompagnement social professionnel et soumis à des tarifs conciliants, qui est acceptée par 8 oui (4 S, 3 Ve, 1 EàG) et 7 abstentions (3 PLR, 2 PDC, 1 MCG, 1 UDC);

Invite 4: – que le Canton et les communes genevoises doivent mettre en place une clé de répartition juste afin de répartir les coûts du dispositif d'hébergement d'urgence mis en place sur le territoire genevois, qui est acceptée par 8 oui (4 S, 3 Ve et 1 EàG) et 7 abstentions (3 PLR, 2 PDC, 1 MCG, 1 UDC).

Prises de positions

Le Parti libéral-radical va accepter cette résolution qui, il l'espère, sera appliquée par la magistrate.

Le Parti socialiste se réjouit du travail interpartis sur cet objet et de la très bonne collaboration de la CCSJ sur le sujet. Le Parti socialiste espère que cette résolution fera avancer les choses et prend au sérieux le sort des citoyens genevois les plus démunis.

La résolution R-255 amendée est acceptée à l'unanimité.

PROJET DE RÉOLUTION AMENDÉE

Le Conseil municipal déclare:

- qu'il n'a pas l'intention de voir une seule personne dormir dans la rue dès 2021;
- qu'au besoin, le dispositif d'accueil pour les personnes sans abri sera adapté afin que chaque personne en situation de détresse puisse dormir dans un endroit adapté, au chaud et sécurisé;
- qu'un partenariat avec les hôtels qui le souhaitent devrait compléter l'offre de places d'hébergement manquantes, hébergement qui soit associé à un accompagnement social professionnel et soumis à des tarifs conciliants;
- que le Canton et les communes genevoises doivent mettre en place une clé de répartition juste afin de répartir les coûts du dispositif d'hébergement d'urgence mis en place sur le territoire genevois.

- Annexes:*
- complément de réponse du CAUSE à la suite des articles du *Courrier*
 - places à disposition au sein du DDN
 - contrat d'hébergement de l'hôtel Bel'Espérance
 - offre de places d'hébergement d'urgence
 - plan grand froid

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les commissaires,

En préambule à notre audition de ce jeudi 10 décembre 2020, nous vous remettons les documents que vous avez demandés et ajoutons plusieurs éléments d'information qui devraient faciliter nos échanges.

Suite aux articles publiés par le Courrier, il nous semble en effet important de vous donner des précisions sur les points suivants.

<p>Des dépenses trop rapides ?</p>	<p>Le CausE a commencé son Dispositif de Nuit (DDN) en avril 2019 et lancé son projet phare 2019-2020, avec le financement de la Ville de Genève en été 2019, en vue de procéder à une ouverture des premiers sleep-in au mois d'août 2019. Les activités du DDN ont duré jusqu'à la fin avril 2020, au moment où la Ville décide de reprendre le pilotage de l'entièreté du dispositif d'hébergement d'urgence durant la première vague de la crise sanitaire.</p> <p>À aucun moment il ne s'est agi d'un projet devant se dérouler pendant 24 mois comme suggéré dans le Courrier. Il aurait pu tout au plus durer 18 mois. Cela étant, la dépense du financement 2020 de la Ville de Genève sur les 4 premiers mois de l'année a été validée lors d'un communiqué de presse du Conseil administratif en date du 15 janvier 2020 (en annexe).</p> <p>L'objectif concerté entre le CausE, la Ville de Genève, le Canton et l'ACG était alors de pouvoir garder ouvert un dispositif qui avait fait ses preuves. Cela permettait surtout d'éviter de mettre à la rue une centaine de personnes accueillies dès le 1^{er} février, tout en escomptant un soutien cantonal à partir du 1^{er} mai. Ce soutien n'a pas vu le jour pour les raisons de crise sanitaire que l'on connaît.</p>
<p>Des charges de fonctionnement élevées ?</p>	<p>Si les locaux sont bien mis gratuitement à disposition du CausE (temples et Maison de la Roseraie et locaux de l'Armée du Salut), la mise à disposition de ces lieux a généré notamment des frais de chauffage (particulièrement durant l'hiver), d'aménagement et d'installation de sanitaires supplémentaires nécessaires. Par ailleurs, certains lieux devaient être rendus chaque jour de façon à pouvoir être utilisés pour des activités diurnes. Il est intéressant de relever à cet effet que le CausE a cherché et, à de nombreuses reprises dès l'automne 2019, demandé aux autorités d'avoir des lieux d'accueil à disposition exclusive de ses activités. Sans succès malheureusement.</p> <p>Le salaire des directeurs du Dispositif de Nuit (DDN), mentionné dans l'article du Courrier, dans celui de la Tribune de Genève et sur les réseaux sociaux, nécessite les précisions suivantes.</p> <p>Le journaliste du Courrier ne nous a jamais dit sur quel document il se basait pour calculer ces montants. Selon notre compréhension, il a visiblement eu connaissance d'un document de type budget. Malgré nos explications, il a refusé de prendre en compte nos informations concernant les montants effectifs versés par le CausE aux deux co-directeurs.</p> <p>Comme nous avons pu le démontrer, fiche de paie à l'appui, au journaliste de la Tribune de Genève, le montant mis en avant dans l'article du Courrier prenait en compte les charges sociales et patronales ; explications malheureusement non retenues par le journaliste du Courrier.</p> <p>Le salaire à 100 % d'un directeur du DDN représente un montant de CHF 8'862.-, sans compter la part du 13^{ème} salaire. Ces derniers travaillaient à 90 % et percevaient donc un salaire brut de CHF 7'976.</p> <p>Enfin, les frais de fournitures de bureau de CHF 2'000.- par mois mentionnés, équivalent à 0,6 % du budget annuel du DDN et non aux frais effectifs.</p>

<p>Un coût de nuitée trop élevé ?</p>	<p>Le coût de nuitée formulé par le Courrier n'est pas juste car il est calculé en fonction des nuitées effectives et non en fonction des places disponibles. Or le coût réel de fonctionnement du DDN reste fixe, que les sleep-in soit totalement occupé ou pas. Comme vous pouvez le constater sur le document en pièce jointe, le coût de nuitée est de CHF 62,92 en 2019 et de CHF 72,86 en 2020 pour une moyenne globale de CHF 66,81.</p> <p>Cela étant, ce chiffre global ne prend pas en compte les particularités de chaque lieu d'accueil du DDN, notamment en termes de ressources humaines nécessaires, selon les spécificités des publics accueillis (femmes et personnes usagères de drogue notamment).</p> <p>Le coût 2020 est par ailleurs plus élevé car nous avons dû augmenter les horaires d'accueil du Sleep-in femmes à partir de l'emménagement des femmes à la Maison de la Roseraie. De plus, outre les renforts placés ponctuellement dans le dispositif au gré des situations de tension vécues sur le terrain, nous avons dû augmenter les effectifs dans les sleep-in puis les salles de gymnastique, au moment de la crise sanitaire (m-mars à fin avril).</p> <p>Avec un taux d'occupation élevés de 88 % nous pouvons ainsi montrer l'utilité du dispositif proposé et valider les orientations stratégiques choisies (accueil inconditionnel, ouverture des lieux à toute heure de la nuit, engagement de travailleur·euse·s sociaux·ales).</p> <p>L'accompagnement socio-sanitaire est évoqué comme étant inexistant alors que notre dispositif s'est appuyé sur des professionnel·le·s formé·e·s, un des éléments forts du DDN. Ces dernières avaient donc des compétences identifiées pour garantir le meilleur accueil possible au sein d'un dispositif, faut-il le rappeler inédit et novateur à Genève.</p>
<p>Le CausE et le DDN, un investissement pour la collectivité et une gouvernance claire</p>	<p>Le CausE a mis en œuvre le dispositif de nuit en s'appuyant sur le CAPAS qui dans ses missions peut héberger des projets. Ce mode de faire nous a permis une rapidité d'exécution et de mise en œuvre. Pour ce faire, le CAPAS s'est adapté aux exigences de l'administration municipale et a signé une convention avec la Ville de Genève. Cette convention détermine un nombre important d'éléments à suivre, notamment au niveau financier, administratif et RH, et qui l'ont été scrupuleusement.</p> <p>Afin de s'assurer d'une gestion irréprochable, le CausE a mandaté la fiduciaire Comptabilis pour tout ce qui touche à sa gestion RH (notamment contractuelle et salariale) et sa gestion financière quotidienne. Ces activités sont ensuite auditées, dans le cadre de la révision des comptes annuels du CAPAS, par un organe de révision agréé.</p> <p>Le DDN a permis à la collectivité d'épargner des montants importants durant la période d'août 2019 à avril 2020. En s'inscrivant dans un réseau large de soutien à des personnes fortement précarisées, le DDN a contribué à réduire considérablement certains risques qui menacent les personnes sans-abris lorsqu'elles doivent dormir en extérieur. Malgré le côté humanitaire de l'accueil, il faut relever que pouvoir dormir au chaud dans un espace sécurisé, tout en ayant la possibilité d'échanger avec des professionnel·le·s, représentent des facteurs de réduction des risques et des dépenses pour la collectivité.</p> <p>Outre l'investissement global positif que révèle le DDN au niveau de la collectivité, il faut encore relever que les activités du CausE ont aussi été portées par ces membres qui depuis avril 2019, travaillent bénévolement sans relâche au niveau du plaidoyer socio-politique, de l'organisation du Collectif et de la mise en place et du suivi des projets de terrain, dont principalement le DDN.</p>

	<p>À aucun moment et il est profondément heurtant de devoir le préciser, les membres du collectif n'ont bénéficié d'un centime lié aux financements publics ou privés obtenus par le CausE. Le temps de travail a été soit mis à disposition par les institutions de provenance des membres du comité soit, et surtout, pris sur leurs heures supplémentaires.</p>
Une gestion RH complexe	<p>La gestion RH au sein du DDN a été d'une complexité extrême et tout a été mis en place pour, d'une part, respecter le code du travail et les règles de l'OCIRT et, de l'autre, proposer des conditions de travail les plus exemplaires et motivantes possibles (formation continue, soutien avec des supervisions).</p> <p>Les personnes engagées ont dû faire face à la pénibilité du travail de nuit de même que l'accompagnement de populations très précarisées, vivant souvent des conditions d'existence marquées par la violence et les addictions. Elles ont aussi vécu le volet d'instabilité de l'emploi car elles ont été engagées avec des contrats à durée maximale et se sont trouvées face à un manque de visibilité à court terme. La gestion des remplacements et des arrêts maladie a été à cet effet chronophage et un révélateur des difficultés éprouvées par les équipes.</p> <p>En quelques mois, nous avons dû engager plus d'une cinquantaine de collaborateur·trice·s, envoyer des courriers de licenciements, réengager les personnes pour finir par les licencier définitivement, au moment de la crise sanitaire.</p>
Une agilité et une adaptabilité tout terrain	<p>L'un des atouts du DDN et du CausE réside dans son agilité et son adaptabilité tout terrain. Cette capacité d'engager en très peu de temps autant de collaborateur·trice·s, de les former pour intervenir de manière pertinente et bienveillante auprès des bénéficiaires, d'ouvrir des espaces d'accueil si rapidement et d'ajuster ses pratiques en permanence est la clé de la réussite.</p>

Pour le CausE :

Alain BOLLE

Antoine BEURET

Fabrice ROMAN

Places à disposition au sein du DDN du 4 avril 2019 au 30 avril 2020															
	Nbre de places		avril - mai	août	sept	oct	nov	déc	Total 2019	janv	fév	mars	avril	Total 2020	Total 2019-2020
Haite de Nuit	80	2 560			2 400	800			5 760					0	5 760
Sleep-in Femmes	15		465	465	450	465	405		1 785					0	1 785
Sleep-in Qual 9	12				312	372	360	372	1 416	372	348	180		900	2 316
Sleep-in mixte 1	34		1 054	1 054	1 020	1 054	1 020	1 054	5 202	1 054	986	510		2 550	7 752
Sleep-in mixte 2	32		960	960	960	992	960	992	4 864	992	928	705	300	2 925	7 789
Sleep-in mixte 3	31						899	961	1 860	961	899	690		2 550	4 410
Sleep-in mixte 4	20						560	620	1 180	280				280	1 460
Maison Roseraie	19						57	589	646	589	551	285		1 425	2 071
Trembley 1	30											480	600	1 080	1 080
Trembley 2	30											480	600	1 080	1 080
Geisendorf	30											480	600	1 080	1 080
Hôtel Bel'Espérance	20											160	600	760	760
TOTAL				2 479	5 142	3 683	4 261	4 588	22 713	4 248	3 712	3 970	2 700	14 630	37 343

Coût total par place disponible 2019	1 429 000	Prix de nuitée par place 2019	62,92	Nuitées effectives	32 698
Coût total par place disponible 2020	1 066 000	Prix de nuitée par place 2020	72,86		
Coût total par place disponible 2019-2020 au 31.10.2020	2 495 000	Prix de nuitée par place 2019-2020	66,81	Taux d'occupation	87,56%

CONTRAT D'HEBERGEMENT

ENTRE, **LE COLLECTIF D'ASSOCIATIONS POUR L'URGENCE SOCIALE (LE CAUSE)**, représenté par
....., et

Nom : Prénom
: Date de
naissance :
Nationalité : Numéro de
pièce d'identité :
Numéro de téléphone portable :

Lieu d'hébergement: **Hotel Bel'Espérance, Rue de la Vallée 1, 1204 Genève**

La durée du séjour est de **30 nuits. Un renouvellement est possible, jusqu'à maximum 3 mois.** Celui-ci est défini au cas par cas en fonction de la situation de la personne et du respect du cadre de vie.

- Chaque personne est hébergée en **chambre individuelle avec salle de bains et toilette**
- L'accès à l'hôtel est **24h/24**. Les personnes sont libres d'entrer et de sortir.
- Un petit déjeuner est servi de 8h00 à 10h30.
- Un repas chaud est servi chaque jour
- Une **carte des transports publics** est donnée à chaque personne. Celle-ci est à renouveler à la réception tous les 15 jours.

Madame et/ou Monsieurs'engage-ent à :

- Respecter le règlement interne de l'hôtel,
- Respecter le fonctionnement mis en place par le CausE,
- Prendre soin du matériel et des équipements mis à disposition,
- **Ne pas fumer dans la chambre et à l'intérieur de l'hôtel,**
- Avoir un comportement adéquat en toute circonstance,
- Ne pas recevoir de visites à l'intérieur,
- Respecter toutes les personnes présentes à l'hôtel (clients-es, employés-ées).

Si ces obligations ne sont pas respectées, le CAUSE se réserve le droit de mettre un terme au séjour de la personne.

Date d'arrivée : Date de départ prévue :

Renouvellement 1 :Renouvellement 2 :

Prolongement exceptionnel :

Fait à Genève, le

Signature

Signature

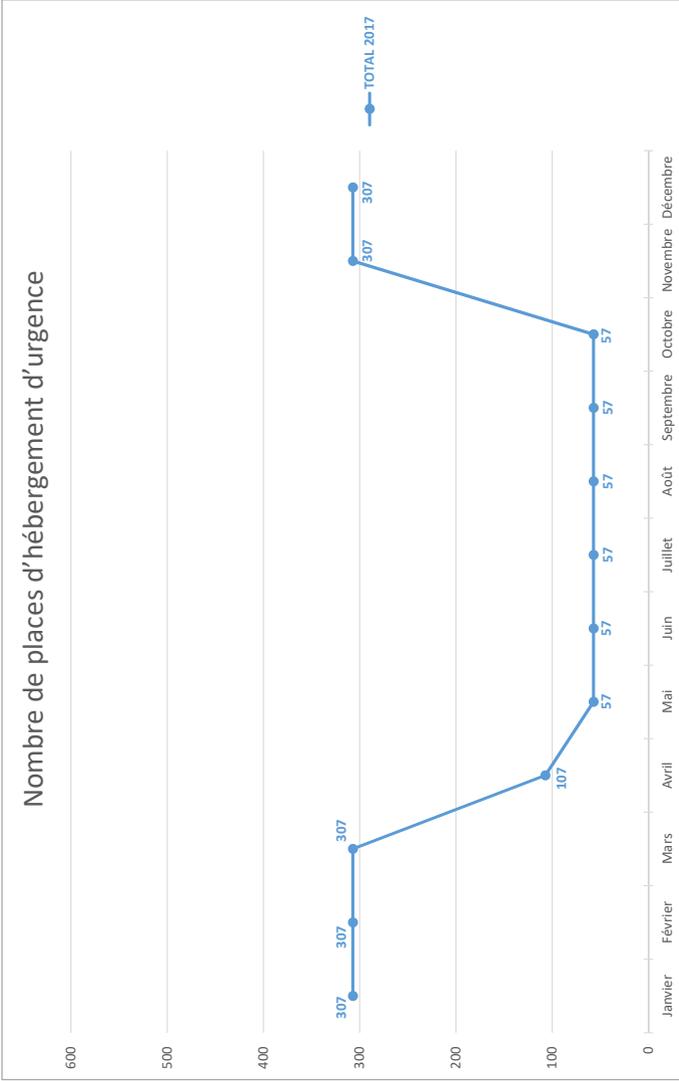
Offre de l'hébergement d'urgence en Ville de Genève de 2017 à 2021

Audition CCSJ du 04.02.2021

Christina Kitsos

Philipp Schroft

Pour vous, avec vous. Ensemble



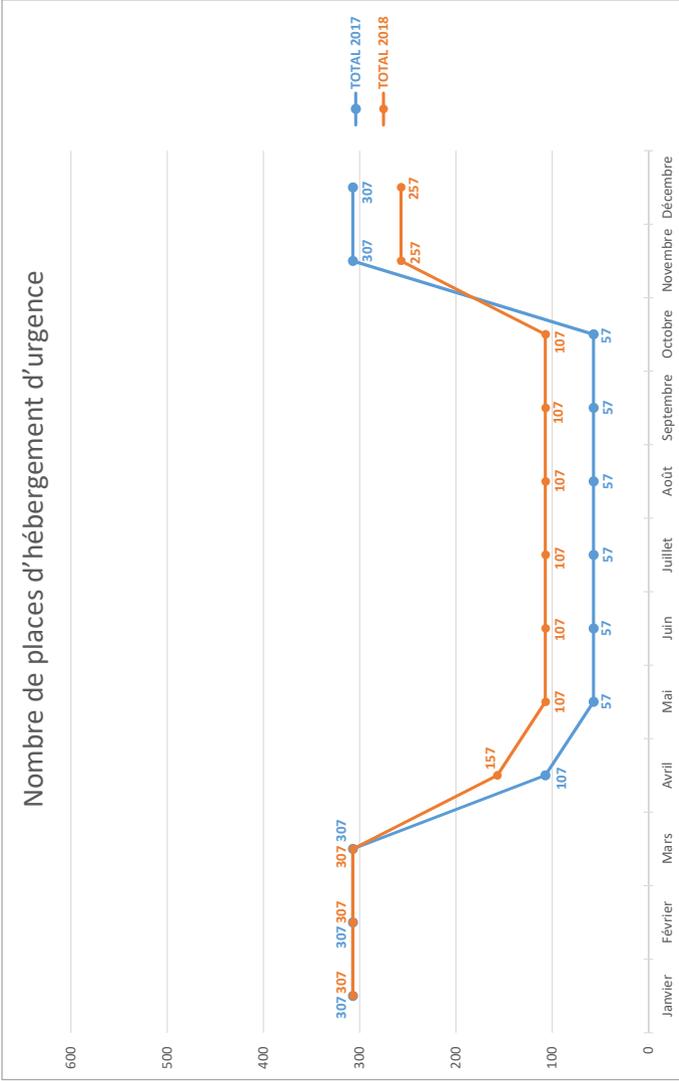
**Genève,
ville sociale et solidaire**

www.geneve.ch

CCSI 04.02.2021 – Offre de l'hébergement d'urgence en Ville de Genève entre 2017 et 2021



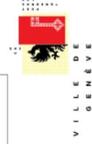
Pour vous, avec vous. Ensemble



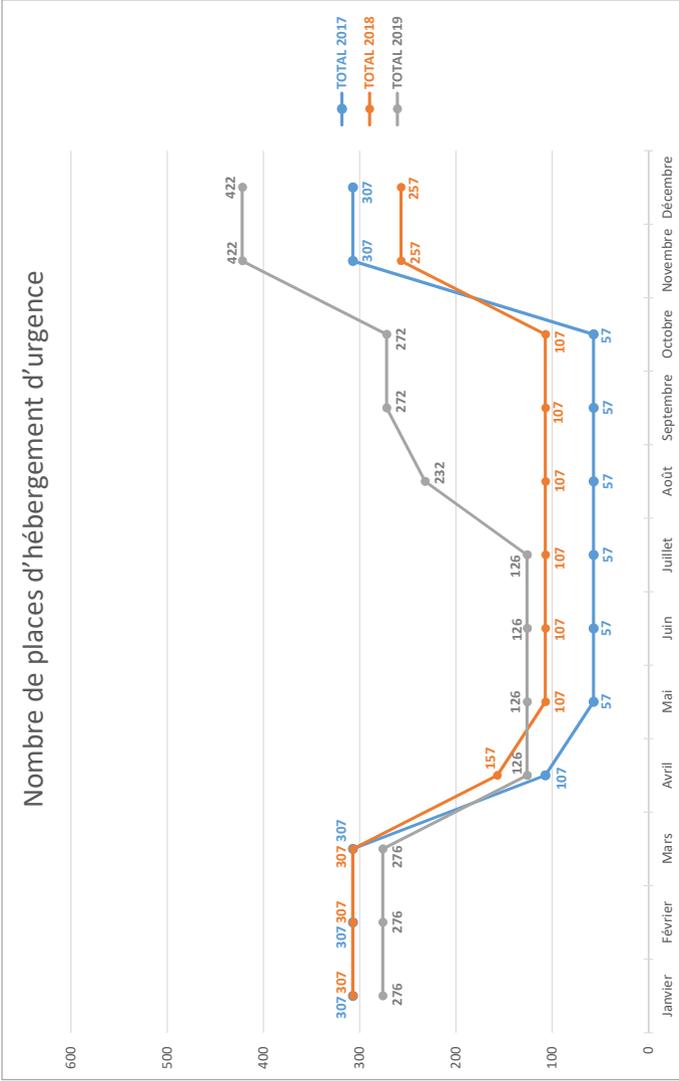
Genève, ville sociale et solidaire

www.geneve.ch

CCSI 04.02.2021 – Offre de l'hébergement d'urgence en Ville de Genève entre 2017 et 2021



Pour vous, avec vous. Ensemble



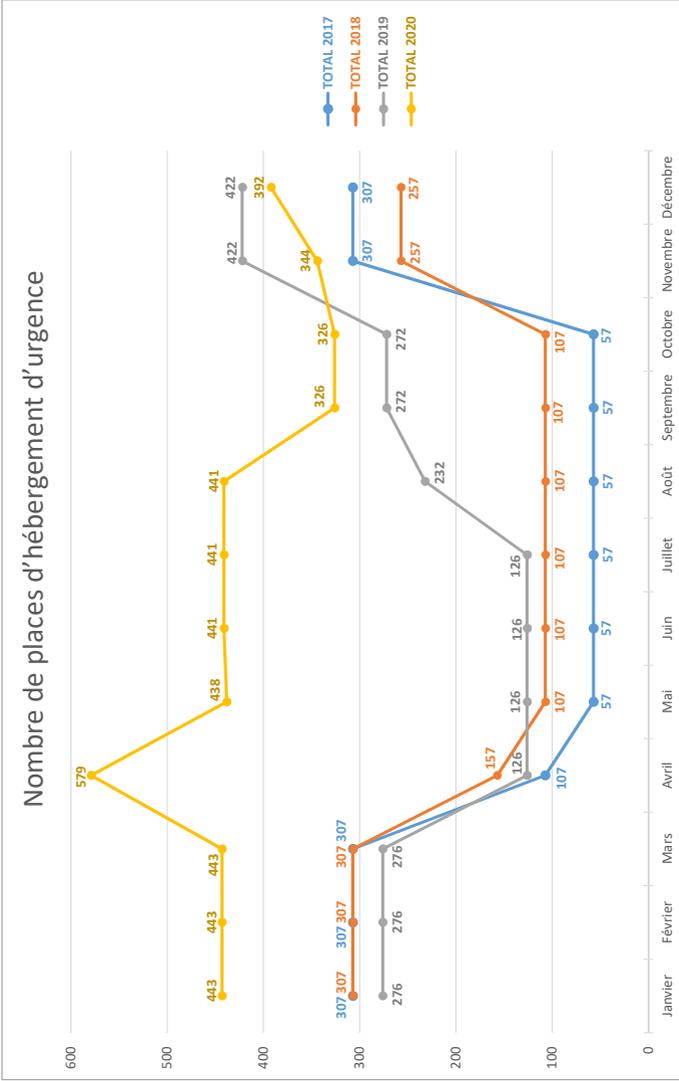
Genève, ville sociale et solidaire

www.geneve.ch



CCSI 04.02.2021 – Offre de l'hébergement d'urgence en Ville de Genève entre 2017 et 2021

Pour vous, avec vous. Ensemble



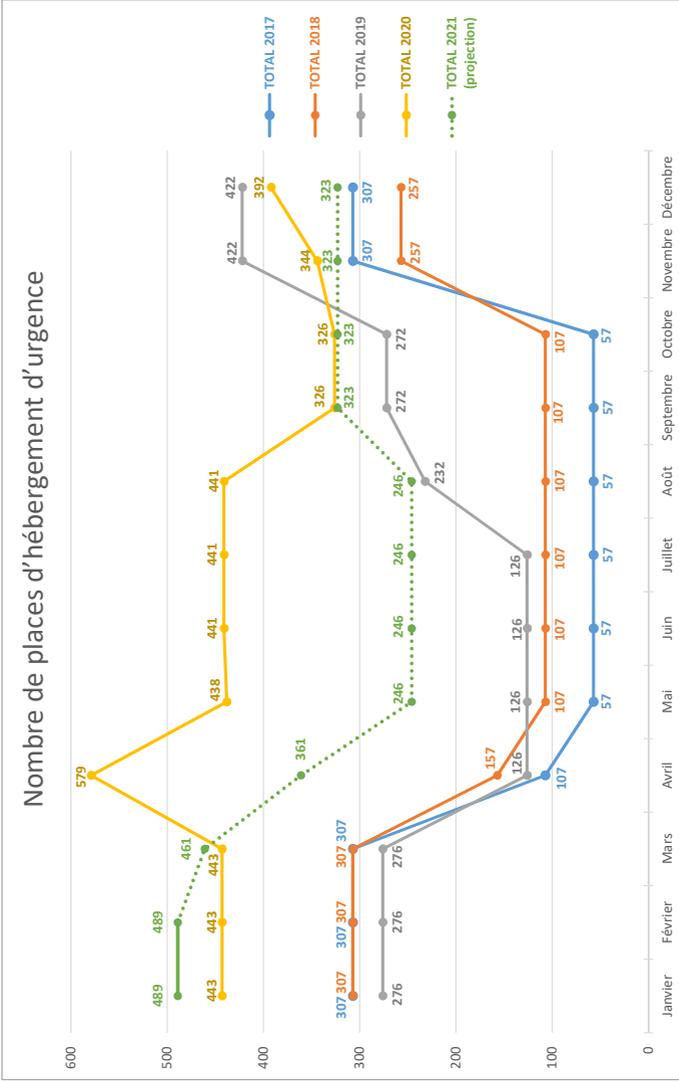
Genève, ville sociale et solidaire

www.geneve.ch

CCSI 04.02.2021 – Offre de l'hébergement d'urgence en Ville de Genève entre 2017 et 2021



Pour vous, avec vous. Ensemble



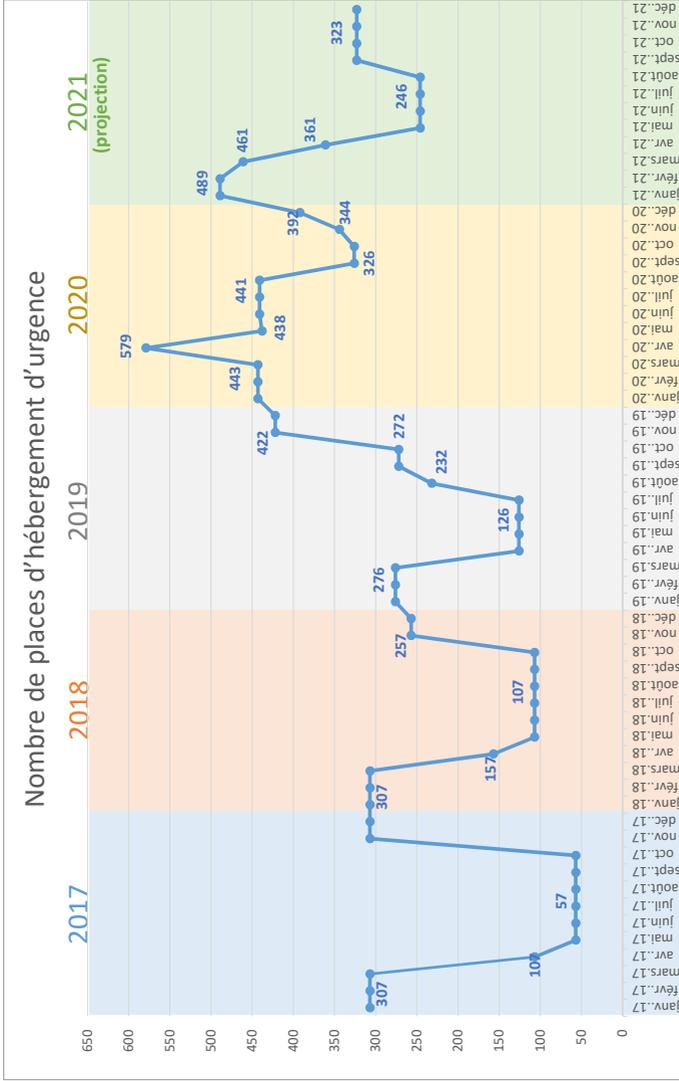
Genève, ville sociale et solidaire

www.geneve.ch



CCSI 04.02.2021 – Offre de l'hébergement d'urgence en Ville de Genève entre 2017 et 2021

Pour vous, avec vous. Ensemble

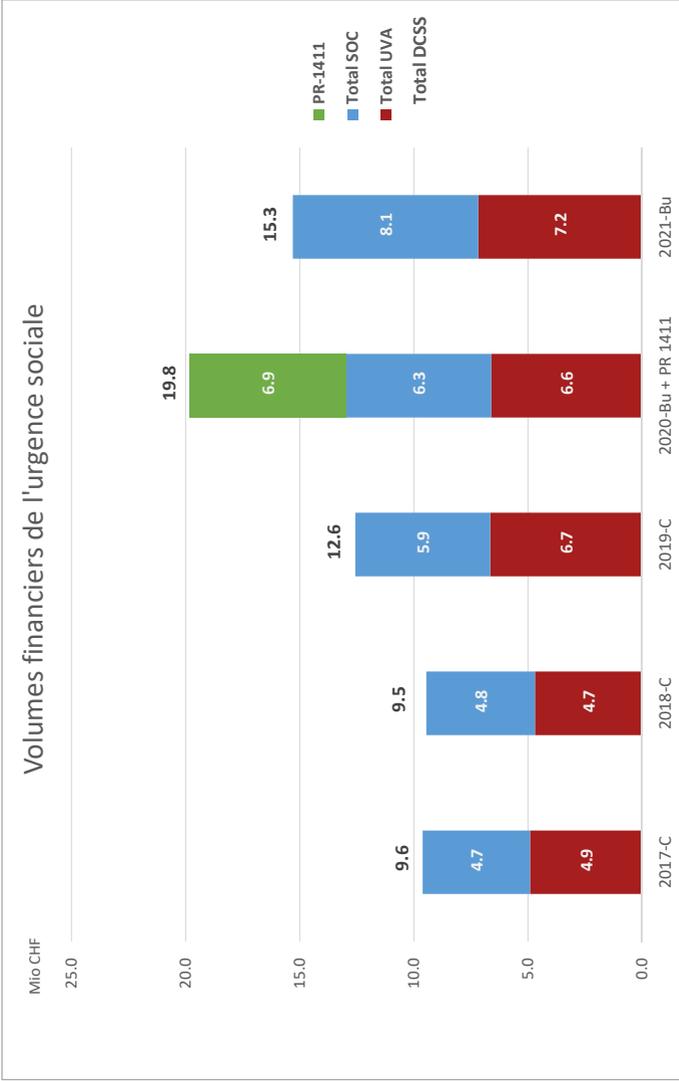


Genève, ville sociale et solidaire

www.geneve.ch

CCSI 04.02.2021 – Offre de l'hébergement d'urgence en Ville de Genève entre 2017 et 2021





Plan Grand Froid (PGF)

Services impliqués:

Service Social (SOC)

Service Logistique et Manifestation (LOM)

Unité de Protection Civile VDG (PCI VdG)

Service d'incendie et de Secours (SIS)

Police cantonale

Police municipale

Centrale 144 (HUG)

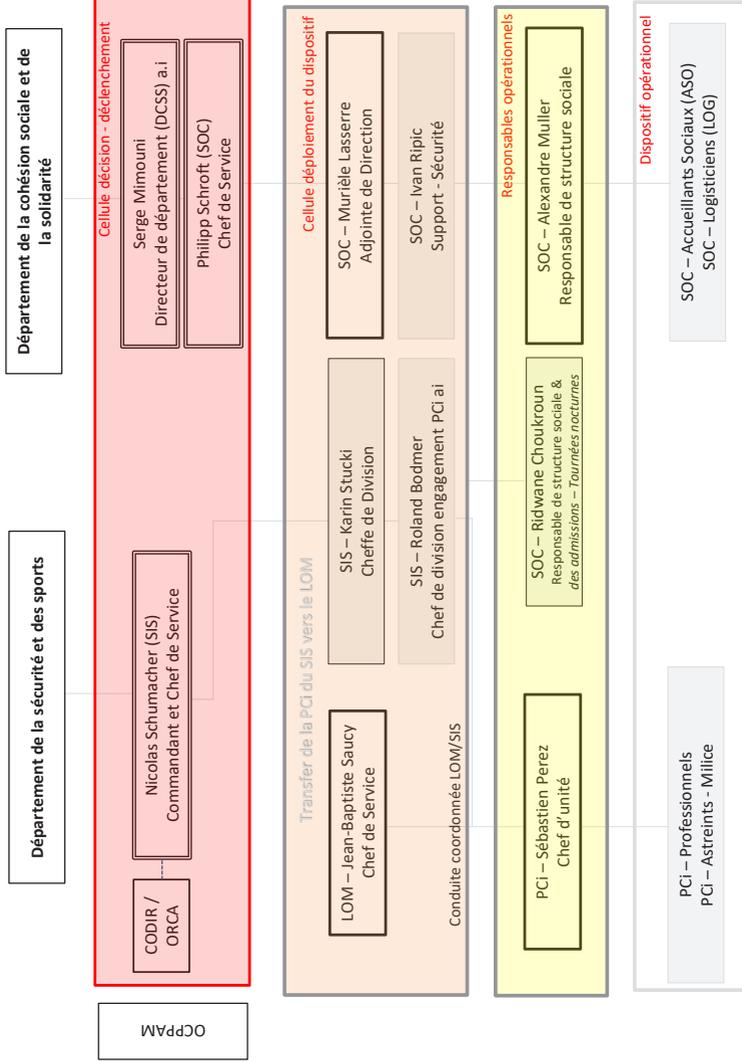
UMUS

Communication à :

Réseaux d'hébergement d'urgence

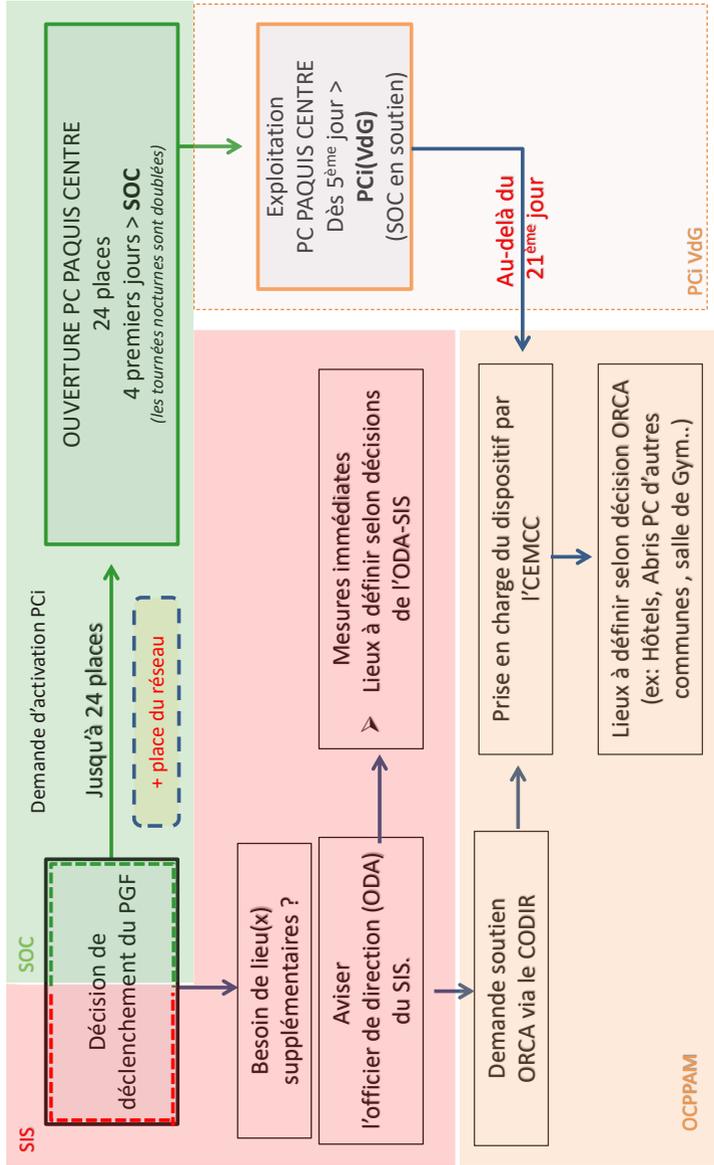


Organigramme de la cellule PGF 2020-2021

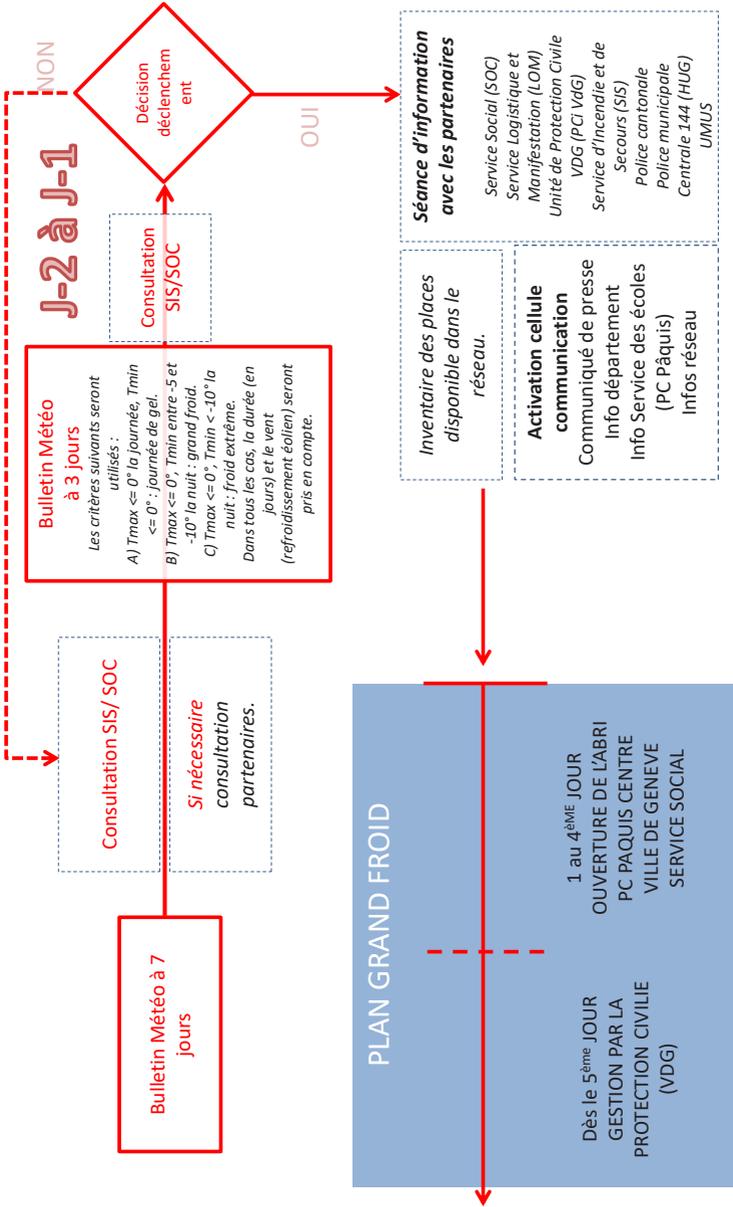


Processus PGF 2020/2021

Déclenchement et montée en puissance



Processus et critères de déclenchement



NON

J-2 à J-1

Consultation SIS/SOC

Bulletin Météo à 3 jours

Les critères suivants seront utilisés :
A) Tmax ≤ 0° la journée, Tmin ≤ 0° ; journée de gel.
B) Tmax ≤ 0° ; Tmin entre -5 et -10° la nuit ; grand froid.
C) Tmax ≤ 0° ; Tmin < -10° la nuit ; froid extrême.
Dans tous les cas, la durée (en jours) et le vent (refroidissement éolien) seront pris en compte.

Consultation SIS/ SOC

Si nécessaire consultation partenaires.

Bulletin Météo à 7 jours

OUI

Séance d'information avec les partenaires
Service Social (SOC)
Service Logistique et Manifestation (LOM)
Unité de Protection Civile VDG (PCI Vdg)
Secours (SIS)
Police cantonale
Police municipale
Centrale 144 (HUG)
UNJUS

Inventaire des places disponible dans le réseau.

Activation cellule communication
Communiqué de presse
Info département
Info Service des écoles (PC Pâquis)
Infos réseau

PLAN GRAND FROID

1 au 4^{ème} JOUR
OUVERTURE DE L'ABRI
PC PAQUIS CENTRE
VILLE DE GENEVE
SERVICE SOCIAL

Dès le 5^{ème} JOUR
GESTION PAR LA
PROTECTION CIVILE
(VDG)

Déclanchement du plan Grand Froid

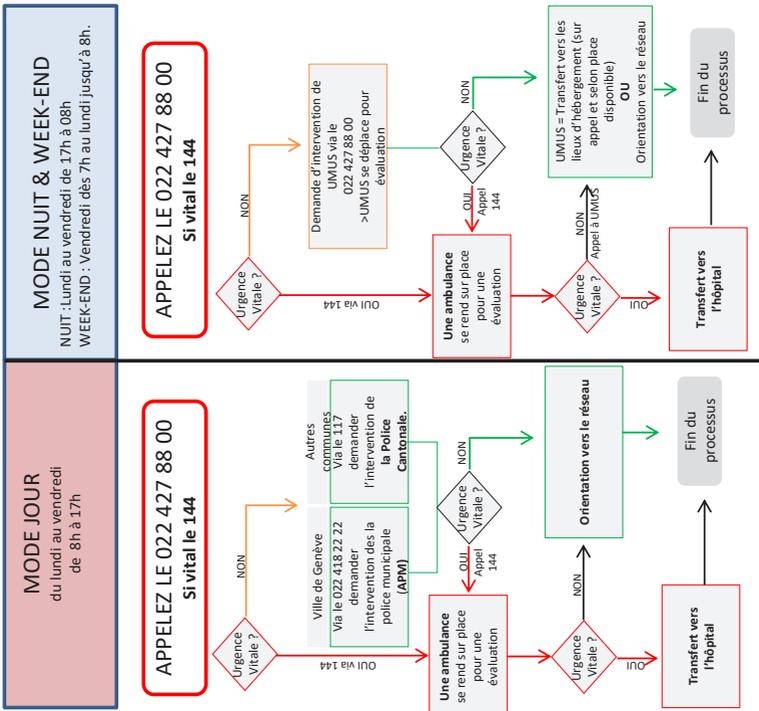
1. Quotidiennement, les partenaires du PGF sont informés de la situation météorologique via un bulletin de Météo Suisse.
2. Les prévisions de Météo Suisse offrent une visibilité à 7 jours, en cas de grand froid potentiel, un alerte sera émise.
3. Prise de contact entre le service social et ses partenaires pour la mise en place du plan. Confirmer la mise en œuvre de l'ordre de mission pour les astreints (SIS/LOM/PCi)
4. A J-0 Déclenchement du plan grand froid
 - Ouverture de la PC des Pâquis pour **4 jours** avec que du personnel social (ASO+LOG)
 - Au 5^{ème} jour la protection civile prend la suite de la gestion avec le soutien du SOC.
Si la capacité maximale est dépassée aux Pâquis (24 places). La protection civile fera appel à l'officier de direction du SIS (ODA) afin d'activer les mesures nécessaires via le CODIR > ORCA.
5. Points de situation et de coordination réguliers au SIS, et suivi de l'évolution de la situation avec Météo Suisse pour la fin du dispositif.

Hiver 2020-2021

- La tournée nocturne est doublée. La PCi (VdG) met à disposition un chauffeur et un véhicule.
- Les horaires des structures d'accueil de jour et de nuit sont élargis (selon planification réalisée en temps et en heure et en tenant compte du COVID). > 18h15 au lieu de 19h15
- Une coordination quotidienne du Plan est réalisée au SIS, ainsi qu'un partage d'informations entre tous les partenaires.
- Une information est transmise à la population – usage du 144 (022 427 88 00) et procédure de signalement appliquée.
- Le dispositif est adapté en fonction des besoins => ouverture de nouvelles constructions. (ORCA)
- En cas d'ouverture du PCi de Pâquis centre, le SOC gère les 4 premiers jours, dès le 5^{ème} jour, l'ORPC Ville de Genève (organisation régionale de protection civile), prend le relais pour un maximum de 3 semaines.



PROCESSUS EN CAS DE SIGNALLEMENT D'UN SANS ABRI PAR UN TIERS



Contacts des lieux d'hébergement Ville de Genève:

PC Paquis Centre TEL 022 418 97 89

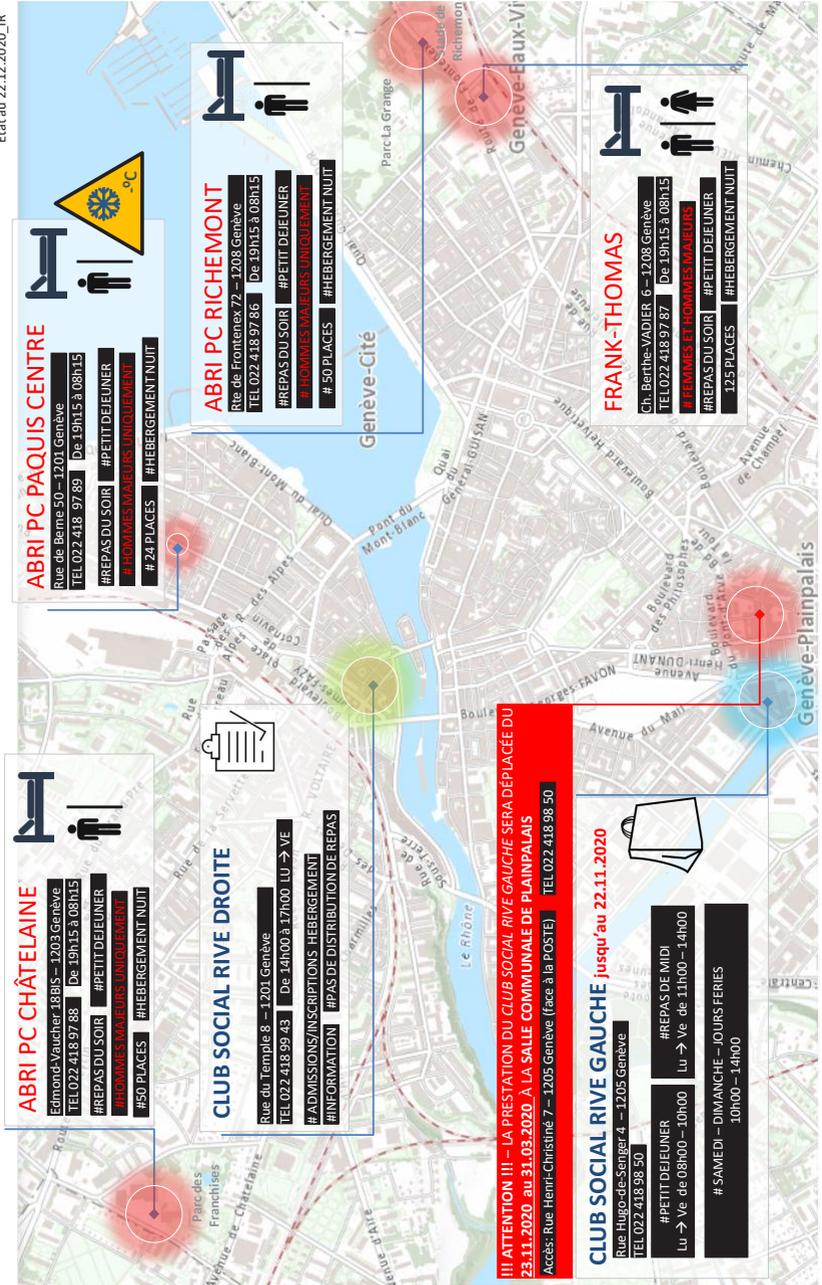
Prise en charge du dispositif

	Préparation (15 sept. au 15 oct.)	Jours 1+2+3+4	Dès 5 ^{ème} jour
Missions:			
Identifier les lieux – Avis de mobilisation aux astreints min. 5 semaines à l'avance.	PCI (LOM) + SIS		
Logistique (Lits – Draps – Couvertures – équipement cuisine)	PCI (LOM) + SIS SOC (en soutien)	PCI (LOM) + SIS SOC (en soutien)	PCI (LOM) + SIS + renfort OCPPAM
Gestion de la structure (Personnel et logistique)		SOC (Gestion du dispositif) PCI(LOM) + SIS (en soutien)	PCI (Gestion du dispositif) + OCPPAM SOC (en soutien)
Gestion des repas et budget		SOC: Prise en charge totale - Repas du soir* - Petit-déjeuners* - Produit d'hygiène pers. - Nettoyage (entreprise) - Blanchisserie - L'agent de sécurité	PCI (LOM): Prise en charge totale - Repas du soir * - Petit-déjeuners* - Produit d'hygiène pers. - Nettoyage - Blanchisserie - L'agent de sécurité**
		*commande ext.	** À Cuisiner sur place ou commander ** Frais pris en charge (LOM/PCI)

Postes et Effectifs

>ouverture pour bénéficiaires 18h15 – 08h15

Horaires	Profil	Jours 1 à 4 (SOC)	Profil	PCI - 5 ^{ème} jour et +
17h45 – 22h15	LOG SOC	1 Bagagerie /repas	Astr. PCI	1 Bagagerie /repas
17h45 – 22h15	LOG SOC	1 Bagagerie /repas	Astr. PCI	1 Bagagerie /repas
17h45 – 01h00	ASO SOC	1 Portail / enregistrement	Astr. PCI	1 Portail
17h45 – 01h00	ASO SOC	1 Dortoir	ASO SOC	1 enregistrement /Tournée noct.*
18h00 – 08h30	SECU	1 agent de sécurité	SECU	1 Agent
00h30 - 08h45	ASO SOC	1 veilleur	Astr. PCI	1 veilleur
00h30 - 08h45	ASO SOC	1 veilleur	Astr. PCI	1 veilleur
06h15 - 08h45	LOG SOC	1 Bagagerie /repas	Astr. PCI	1 Bagagerie /repas
06h15 - 08h45	LOG SOC	1 Bagagerie /repas	Astr. PCI	1 Bagagerie /repas



Contacts:

Service	Contact	numéros	E-mail
Urgence non-vitale (centrale 144)	HUG	022 427 88 00	
Urgences vitale	HUG	144	
UMUS	imad	022 420 20 20	
Police Municipale (VdG)		022 418 22 22	
Service social de la Ville de Genève			
Dispositif «Plan grand froid»			
Admissions Club social rive droite Tournées nocturnes	M. Ridwane Choukroun	022 418 99 43	ridwane.choukroun@ville-ge.ch
PC Pâquis-Centre	M. Alexandre Muller	022 418 97 89	alexandre.muller@ville-ge.ch
Coordination			
Adjointe de Direction (SOC)	Mme Murièle Lasserre	022 418 47 25 – 079 437 50 98	murièle.lasserre@ville-ge.ch
Coordination du projet «Plan grand froid»	M. Ivan Ripic	022 418 20 80 – 079 739 47 32	ivan.ripic@ville-ge.ch
Structures sociales			
Frank Thomas (FT)	Mme Cécile Dubée Mme Sarah Gigon	022 418 97 87 022 418 97 87	cecile.dubee@ville-ge.ch sarah.gigon@ville-ge.ch
PC Châtelaine (CHA) PC Richemont (RIC)	M. Ridwane Choukroun M. Alexandre Muller	022 418 97 88 022 418 97 86	ridwane.choukroun@ville-ge.ch alexandre.muller@ville-ge.ch
Club Social Rive Gauche (CSRG)	Mme Angélique Demierre	022 418 98 50	angelique.demierre@ville-ge.ch
Club social rive droite (CSRD)	Ridwane Choukroun	022 418 99 43	ridwane.choukroun@ville-ge.ch

**Retour sur le déclenchement PGF
du 07 au 13 janvier 2021**

Point météo Grand froid effectué le 07.01.2021 à 1750h

Source: SIS

Contact MétéoSuisse : Prévisionniste Madame Salalmin

Situation générale :

- Condition hivernale sur la région Lémanique, température de maximum 0 degré de vendredi 08.01 à lundi 11.01.
- Sensation de froid exacerbée par une bise se renforçant samedi avec des rafales possibles jusqu'à 60kmh samedi et 40 Kmh dimanche, la bise devrait retomber lundi dans la journée.
- **Température ressentie possible en tenant compte de l'indice éolien : Samedi avec une bise à 60kmh au plus défavorable = -10 degré, Dimanche avec une bise à 40kmh = -8 degré. Lundi avec une bise faiblissante à 10 Km/h = -3 degrés. Attention si les températures réels sont inférieurs à 0 degrés ce qui est très crédible, les températures ressenties peuvent descendre à dès -13 à -15 degrés !**
- Samedi si le stratus se déchire comme aujourd'hui, les températures peuvent légèrement remonter au-dessus de 0 degré, mais la bise sera de toute façon bien présente.
- Pour Madame Salalmin nous sommes à la limite des critères officiels, mais sont ressentis va plus vers une atteinte des critères avec la bise et la température ressentie.
- Pour le SIS nous devons déclencher le plan grand froid.

Le 07.01.2021

Lt-col Jaques

Colt adjoint

Source: bulletin météo

Bulletin météorologique du jeudi 7 janvier

Situation hivernale avec des températures restant froides ces prochains jours. Samedi et dimanche, critères de journée de gel pouvant être atteints. La sensation de froid sera exacerbée par une bise de samedi et dimanche.
- Probabilité de journée de gel : modérée samedi, faible dimanche.
- Probabilité de journée de grand froid : faible samedi et dimanche.
- Probabilité de journée de froid extrême : nulle.
- Facteurs aggravants : bise modérée sur le Plateau samedi et dimanche

